

Rapport annuel 2022-2023



**Agence de mise en valeur de
la forêt privée de l'Estrie**



TABLE DES MATIÈRES

Message du Président	4
Rapport d'activités 2022-2023	7
Procès-verbal de la vingt-sixième assemblée générale annuelle	7
Administration et fonctionnement	11
Origine	11
Territoire	11
Mandat	11
Partenaires	11
Collaborateurs	12
Assemblée des membres	13
Conseil d'administration	13
Comités de l'Agence	15
Activités particulières de la direction générale	15
Ressources consenties par les partenaires	15
Permanence de l'Agence	15
Livraison des enveloppes vouées à l'aménagement	16
Enveloppes	16
Statistiques	17
Remboursement de l'aide financière en cas de destruction de l'investissement	19
Évaluation de la performance des conseillers forestiers	20
Critères	20
Résultats	20
Autres constats et réflexions	21
Réclamations (vérification régulière)	21
Support auprès de conseillers	21
Industrie forestière	23
Contributions de l'industrie	23
Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	24
Suivi et mise en œuvre du PPMV	24
Possibilité forestière	26
Formation et transfert de connaissances	27
Projets particuliers	28
Certification	29
Mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois	29
Perturbations naturelles	29
Activités de représentation du Président	30
Contexte et prévisions d'actions 2023-2024	31

TABLE DES MATIÈRES

Annexes

Annexe 1	Liste des membres de l'AMFE au 31 mars 2023	32
Annexe 2	Conseillers forestiers accrédités 2022-2023	33
Annexe 3	Répartition des investissements dans les programmes d'aide en 2022-2023	34
Annexe 4	Travaux réalisés en 2022-2023 dans le Programme régulier	35
Annexe 5	Travaux réalisés en 2022-2023 dans l'enveloppe Subvention 2018	42
Annexe 6	Travaux réalisés en 2022-2023 dans l'enveloppe Subvention 2021	43
Annexe 7	Travaux réalisés en 2022-2023 dans l'enveloppe FEFEC	46
Annexe 8	Travaux réalisés en 2022-2023 dans l'enveloppe 2GA-2021	47
Annexe 9	Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui ont contribué au financement de l'Agence en 2022-2023	48
Annexe 10	Rapport de l'auditeur indépendant	49
Annexe 11	Informations au sujet des soldes à la fin de l'exercice	67
	Carte du territoire de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	68

Crédits photo :

Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc.
Guyôm Chaval, ing. f.

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes :

2GA-2021 : Programme deux milliards d'arbres
AFSQ : Association forestière du Sud du Québec
AFC des Appalaches : Aménagement forestier coopératif des Appalaches
AMFE : Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
APBB : Association des propriétaires de boisés de la Beauce
CERFO : Centre d'enseignement et de recherche en foresterie
CLD : Centre local de développement
COGESAF : Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François
CRE Estrie : Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
FEFEC : Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone
GFC St-François : Groupement forestier coopératif St-François
GFQ : Groupements Forestiers Québec
k ha : 1 000 hectares
k m³ s : 1 000 mètres cubes solides
M ha : million d'hectares
M m³ s : million de m³ s
m³ s : mètre cube solide
m³ s : mètre cube solide
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCCFP : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRNF : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MRC : municipalité régionale de comté
NCE : Nature Cantons-de-l'Est
OGC : Organisme de gestion en commun
OIFQ : Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
PADF : Programme d'aménagement durable des forêts
PDZA : Plan de développement de la zone agricole
PPMV : Plan de protection et de mise en valeur
PAMVFP : Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
PRMHH : Plan régional des milieux humides et hydriques
SIGGA : Système d'informations géoforestières et de gestion des Agences
SPFSQ : Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec
UPA : Union des producteurs agricoles
VO : Vérification opérationnelle

MESSAGE DU PRÉSIDENT

PRODUCTIVITÉ STABLE ET ÉVOLUTION INTERGÉNÉRATIONNELLE

STABILITÉ DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE

Territoire AMFE	Vol. récolté m ³ s
2016	763 400
2017	795 600
2018	872 784
2019	891 000
2020	983 700
2021	819 200
2022	843 500

Sur la période 2016-2022, les producteurs forestiers de l'Estrie (ex-région 05), tous types de producteurs confondus, ont affiché une récolte de bois stable oscillant entre 760k et 980k m³s annuellement (2022 : 843 500 m³s) selon les relevés du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ). Il est toutefois pertinent de rappeler qu'il s'agit de volumes ayant transité par les syndicats régionaux selon les règles et conventions formelles de mise en marché en vigueur. Pour comparable, les années 2012 à 2014 se concluaient par des volumes oscillant entre 500k et 600k m³s. L'augmentation constatée est pour une part attribuable à l'initiative estrienne « Mobilisation des bois » de 2015-2018.

Possibilité forestière Estrie en petite forêt privée (~600k ha / total 730k ha) : 1,8M m³s selon le calcul réalisé en 2014.

Il est utile de rappeler que les bois récoltés par les grands propriétaires forestiers (800 ha et plus d'un seul tenant) et autres propriétaires ayant aussi statut d'« industriels à la transformation » (pâtes et sciage) à même leur patrimoine forestier et destinés à leurs usines, de même que des volumes de bois de chauffage ou bois destinés aux scieries de service fixes ou portatives ne sont pas comptabilisés dans les volumes officiellement cités. Cet ajout porterait la récolte en forêt privée estrienne à un volume dépassant le million de m³s. Prenant en compte les 730k ha de forêts privées auxquels s'ajoutent les 37 500 ha de forêts publiques sous régime d'aménagement, prenant aussi en compte la trame des conseillers forestiers, des entrepreneurs forestiers et du camionnage forestier, toujours en Estrie, il est loisible de conclure à un impact économique significatif de cet élément majeur et bien caractéristique des paysages estriens. L'Estrie, pour cause de ses « œuvres forestières », est une RÉGION FORESTIÈRE! Le sait-on?

Rappel, quelques chiffres (2022) : superficies totales / forêts exploitables (publiques et privées) au Québec : 40,1M ha [forêts privées : 6,7M ha (17 %)]; possibilité forestière / forêts publiques : 35M m³s; possibilité forestière / forêts privées : 16,9M m³s (33% de la possibilité totale); approvisionnements aux usines venant du Québec : forêts publiques : 19,7M m³s, forêts privées : 6,7M m³s (22 %). Source : FPFQ, La forêt privée chiffrée 2022; Bureau du Forestier en chef.

Citation / Message du Président de la FPFQ au rapport annuel 2022 du SPFSQ : « *Nous pouvons en être fiers, mais j'ai la prétention de penser que nous pourrions faire encore mieux en modernisant nos relations.* »

VOLUME SUR PIED DE SAPIN-ÉPINETTE : À SURVEILLER

Le volume de récolte « officialisé » par le MRNF et la FPFQ pour 2022 de 843 500 m³s – deuxième région productrice après le Bas-Saint-Laurent – tient pour une bonne part aux avantages « feuillus mélangés » (1^{ère} région / 135 300 m³s) et « sapin, épinette, pin gris » (4^e région / 559 500 m³s). Si l'Estrie bénéficie d'un atout des forêts feuillues du Québec méridional, cet acquis s'estompe quand il s'agit de forêts résineuses et à dominance résineuse.

Au constat que le volume sapin-épinette récolté dans la région s'approche de la possibilité forestière pour ces essences tel qu'établie suite aux inventaires forestiers de 2014 et inscrite au PPMV, la vigilance, pour l'heure, est de mise. La mise à jour du PPMV prévue pour 2024 devrait indiquer le maintien des volumes récoltables, voire une augmentation, en raison notamment des plantations résineuses rendues à l'étape d'éclaircie commerciale.

VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (VO)

Souvent sujette à questionnement quant à sa pertinence, la VO demeure un indicateur probant de la qualité de la prestation des 14 conseillers forestiers accrédités. Est-il utile de rappeler que le budget 2022-2023 de l'Agence, après vérification externe, totalise 4 464 645 \$, toutes sources réunies, provient de fonds publics (MRNF) à hauteur de 81,5 % et de l'industrie pour 17,4 %? Transparence, compétence et rigueur sont indicateurs du professionnalisme des conseillers forestiers.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Aussi, pour 2022-2023, sur les quelque 1 300 actes forestiers inscrits à l'enseigne de l'Agence via les conseillers forestiers, 116 (8,92 %) ont été l'objet d'une VO pour une performance qualitative de 96,9%. Rassurant! À ces « examens » s'ajoutent 150 visites-conseil, un autre indicateur significatif de la présence des conseillers forestiers sur le terrain.

POLITIQUE D'ACCRÉDITATION : MISE À JOUR

Vingt-sept ans plus tard – plus qu'une génération – l'Agence se devait d'« actualiser » sa politique d'accréditation et ses ententes contractuelles avec ses conseillers forestiers. Autant chez les groupements forestiers que chez les conseillers indépendants, il y a de la « mouvance » (fusion et élargissement de la gamme de services pour les uns, changements à l'actionariat ou au transfert de propriété pour d'autres, rajeunissements du personnel technique).

Aussi, pour venir à bout de ce pensum – parce que c'en est un! – autant pour la Direction générale que le CA, ce dernier a donc mandaté un comité spécial pour actualiser la politique et les contrats d'accréditation AMFE-conseillers. Accompagné dans sa démarche par une avocate de l'Étude Bernier Fournier (Drummonville), le comité déposait sa recommandation au CA le 18 avril. La nouvelle politique et le contrat d'accréditation sont en vigueur pour l'année courante.

PDZA, MILIEUX HYDRIQUES ET HUMIDES, et PADF

L'Agence ainsi que plusieurs partenaires sur le terrain ont été interpellés par les MRC de leur territoire d'intervention sur la mise à jour quinquennale de leur Plan de développement de la zone agricole (PDZA). « Flairant la bonne affaire » pour la foresterie estrienne et considérant qu'agriculture et foresterie sont indissociables pour bien afficher une ruralité dynamique, plusieurs forestiers aussi notoires qu'actifs ont « infiltré » les comités locaux de renouvellement du PDZA. Ce fut manifestement le cas pour les MRC du Haut-Saint-François et du Val Saint-François! Une vigilance de suivi s'impose donc!

Le Ministère de l'Environnement... (MELCCFP) a attribué sans équivoque aux MRC des mandats spécifiques pour l'élaboration d'un Plan régional des milieux humides et hydriques de leur territoire. Échéance : le 15 décembre 2023. Tant au plan régional estrien qu'au niveau régional MRC, l'Agence autant que certains partenaires saisis de la problématique EAU ont apporté leurs savoirs et expériences sur cette question spécifique, qu'il s'agisse d'eaux de surface ou souterraines.

Il est entre autres confirmé, une autre fois, que le couvert forestier est indissociable de la masse et de la qualité de l'eau quel que soit son lieu. Si le Ministère assume sa part de responsabilités de surveillance et de coercition sur la qualité de l'eau, localement, les MRC et des partenaires de première ligne que sont agriculteurs et forestiers ont aussi leur bonne part de responsabilités, de connaissances, de vigilance et d'actions éducatives. Et comme **le couvert forestier est indissociable du bilan hydrique**, Agence et conseillers forestiers sont aux premières lignes du front de la préservation de cette « précieuse, vivifiante et abondante ressource ».

Après négociations avec le CLD du Haut-Saint-François agissant, selon mandat prescrit par la Table des MRC de l'Estrie sur la gestion régionale du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), l'Agence a collaboré à un premier appel de projets de la mouture 2023-2024 de ce programme du MRNF. Suivant une procédure bien rodée, 10 projets ont été retenus pour recommandation à un comité décisionnel de représentants municipaux de niveau MRC assisté de compétences en génie forestier.

ESTRIE, LAQUELLE?

Décret officiel gouvernemental à l'appui, la « nouvelle Estrie » est maintenant « enrichie » de deux MRC fortes de leurs tissus social et économique, voire de leurs particularités paysagères... notamment forestières : Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska. La nouvelle composition de la Table des MRC de l'Estrie (TME) témoigne éloquemment d'attributs régionaux correspondant davantage au « souvenir » des Cantons-de-l'Est. Fort bien! Mais qu'en est-il des cultures forestières au sens de l'aménagement des forêts privées et de leur productivité en matière ligneuse? La fusion des deux agences (Estrie et Montérégie) est-elle ou sera-t-elle à l'ordre-du-jour d'instances décisionnelles politiques?

Le 25 novembre 2020, en réunion informelle via ZOOM, les présidences et directions générales de l'AMFE et de l'Agence Montérégie ainsi qu'une représentation de l'Unité de gestion des forêts de l'Estrie ont convenu du statu quo quant au regroupement ou fusion des deux agences. À cet effet, par sa résolution 21-01-08-11 (8 janvier 2021), le CA de l'Agence Estrie a endossé cette proposition. À ce jour, les deux agences sont actives sur leur territoire d'origine, chacune étant axée dans ses orientations stratégiques sur la mise en valeur de leurs particularités forestières.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au constat que les valeurs ou cultures forestières en forêt privée sont en mutation, entre autres dans les zones frontalières du sud du Québec (gentrification, vieillissement des propriétaires, femmes propriétaires ou en co-propriété, évaluation foncière, prix du marché des bois, investissement foncier, allégeances écologistes, etc.), une mise à jour du profil et des valeurs des propriétaires de forêts privées du Québec, déjà établis en 2012 par la FPFQ et en partie actualisée à ce jour, est certes à reprendre. La promotion de la forêt privée comme productrice de bois – thème cher au MRNF, à la FPFQ, à Groupements forestiers Québec (GFQ) et à... l'industrie – est une affaire à peaufiner en fonction des « agitations » sociales et économiques, aussi environnementales, de la dernière décennie.

PERSONNEL ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme le Président en est à sa douzième année nanti de ce statut aussi précaire que stimulant en raison de la validation de cet échelon administratif et politique par le CA, validation doublée de la vigilance et l'encadrement d'un personnel attentionné quand à mes connaissances et mes dires, je déclare donc, une autre fois, mon aise à évoluer bien entouré dans le « merveilleux monde estrien de la foresterie privée ». Merci!



Jean-Paul Gendron, prés.
AMFE

Juin 2023

Paru dans le Journal du Haut-Saint-François :
2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-SIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la vingt-sixième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie tenue le 21 juin 2022 à 10 h 30, à la salle des Chevaliers, 143, rue Saint-Pierre, East Angus (QC) J0B 1R0.

1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 18 juin 2021 par visioconférence
5. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2021-2022
6. Message du président
7. Lecture et adoption du rapport d'activités 2021-2022
8. Nomination de l'auditeur
9. Élection des administrateurs
10. Activités et dossiers 2022-2023
11. Programmation budgétaire 2022-2023
12. Points divers
 - 12.1 Demande pour un nouveau Rendez-vous de la forêt privée
 - 12.2 Site internet de l'Agence
 - 12.3 Diffusion de documents
13. Levée de l'assemblée

PRÉSENCES :

Monde municipal

Côté, Marianne - Table des MRC de l'Estrie
Marion, Bernard - MRC Coaticook
Phérvong Lenoir, Monique - MRC Granit, administratrice, membre votante
Provost, Dominic - MRC Haut-St-François, administrateur, membre votant

Industriels forestiers

Beausoleil, Benoit - Domtar inc., administrateur, membre votant
Vallée, Martin - Scierie Clifton inc., administrateur, membre votant

Producteurs forestiers

Boutin, Denis - GFC Saint-François, membre votant
Desrosiers, Yvon - Groupement forestier des Cantons, membre votant
Lapointe, Jérôme - APBB, membre votant
Larrivée, Martin - SPFSQ
Proteau, Robert - AFC des Appalaches, administrateur, membre votant
Roy, André - SPFSQ, administrateur, membre votant
Roy, Paul - Laforêt coopérative forestière

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Jaccard, Éric - MRNF, administrateur

Autres

Gendron, Jean-Paul - président AMFE
Beauséjour, Lise - AMFE
Cheval, Guyôm - AMFE
Guérin, Michel - Guérin Morin CPA
Martel, Marie-Josée - AMFE

Invités :

Meunier, Daniel - Boisé Tri-Meu
Tanguay, Stéphane - NCE

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-SIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DÉROULEMENT

1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président

Le président Jean-Paul Gendron constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 10 h 30. Il souhaite la bienvenue aux membres de même qu'aux invités présents.

2. Adoption de l'avis de convocation

Résolution AGA-2022-02

Il est proposé par Yvon Desrosiers et unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation avec dispense de lecture.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lise Beauséjour procède à la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.

Résolution AGA-2022-03

Il est proposé par Denis Boutin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en traitant le point Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2021-2022 immédiatement après l'adoption du procès-verbal. Cette façon de faire devra être intégrée aux projets d'ordre du jour des prochaines assemblées générales.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 18 juin 2021 par visioconférence

Lise Beauséjour procède à la lecture des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2021.

Résolution AGA-2022-04

Il est proposé par André Roy et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la vingt-cinquième assemblée générale annuelle.

5. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2021-2022

Michel Guérin, de la firme Guérin Morin CPA, procède à la présentation du rapport d'auditeur.

Résolution AGA-2022-05

Il est proposé par Martin Vallée et unanimement résolu d'adopter le rapport de l'auditeur indépendant au 31 mars 2022 tel que vérifié, lu et présenté par monsieur Michel Guérin du bureau de comptables Guérin Morin CPA.

6. Message du président

Jean-Paul Gendron livre son message à l'assemblée. Par la suite, il souligne le départ de Marielle Fecteau en tant que préfète de la MRC du Granit et en tant qu'administratrice de l'Agence. Il la remercie notamment pour sa grande rigueur. Enfin, il annonce le retrait de Robert Proteau au poste de présidence d'Aménagement forestier coopératif des Appalaches de même qu'en tant qu'administrateur de l'Agence. Il le félicite et le remercie pour ses quelque 40 années de remarquable engagement dans la forêt privée.

7. Lecture et adoption du rapport d'activités - 2021-2022

La Directrice générale expose les faits saillants du rapport d'activités 2021-2022 en ce qui concerne l'administration et le fonctionnement de l'Agence. De plus, elle présente les travaux réalisés dans le cadre des programmes d'aide. Guyôm Cheval enchaîne en traitant des résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers. La Directrice générale traite par la suite la contribution de l'industrie. Marie-Josée Martel poursuit avec les sections concernant le PPMV, la formation, le transfert de connaissances de même que les projets particuliers et termine en donnant un aperçu des activités de représentation du Président. Jean-Paul Gendron termine en dressant le portrait de la problématique entourant l'annexion des MRC de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi à la région administrative de l'Estrie. Il explique que le territoire de l'Agence Estrie demeure inchangé et que les deux MRC en question se retrouvent toujours sur le territoire de l'Agence Montérégie. Il termine en indiquant que des discussions ont eu lieu entre le l'Agence Estrie et l'Agence Montérégie et qu'il est d'avis que l'Agence Estrie doit respecter la position de l'Agence Montérégie concernant le maintien du territoire initial de chaque Agence.

Résolution AGA-2022-07

Il est proposé par Yvon Desrosiers et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2021-2022.

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-SIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

8. Nomination de l'auditeur

Considérant la résolution 22.04.07.11.2 du conseil d'administration de l'Agence qui se lit comme suit :

Il est proposé par André Roy et résolu d'aller en appel d'offres pour l'audit de l'exercice 2022-2023. Un minimum de 3 auditeurs potentiels sera contacté pour soumissionner. Le conseil d'administration acheminera ensuite une recommandation à l'assemblée générale des membres.

Considérant la soumission déposée par Guérin Morin CPA ;

Considérant la résolution 22.06.13.10.1 du conseil d'administration de l'Agence qui se lit comme suit :

Il est proposé par Monique Phérvong Lenoir et résolu de recommander à l'assemblée générale de confier le mandat pour les exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 à Guérin Morin CPA.

Résolution AGA-2022-08

Il est proposé par Denis Boutin et unanimement résolu d'accepter la recommandation du conseil d'administration.

9. Élection des administrateurs

Résolution AGA-2022-09

Il est proposé par Yvon Desrosiers et unanimement résolu d'entériner la nomination des administrateurs suivants pour l'exercice 2022-2023 :

CATÉGORIE DU MONDE MUNICIPAL

Dominic Provost (fin de mandat 2023)
Monique Phérvong-Lenoir (fin de mandat 2024)

CATÉGORIE DES ORGANISMES RECONNUS DE PRODUCTEURS FORESTIERS

Syndicat des producteurs de bois

André Roy (fin de mandat 2023)

OGC

André Desrosiers (fin de mandat 2024)

TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

Pâtes et papiers

Benoit Beausoleil (valable d'année en année)

Sciage, déroulage et panneaux

Martin Vallée (valable d'année en année)

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE

Éric Jaccard

Marc-Antoine Renaud

10. Activités et dossiers 2022-2023

Lise Beauséjour présente les activités prévues pour l'année 2022-2023.

11. Programmation budgétaire 2022-2023

Lise Beauséjour présente les prévisions budgétaires pour le prochain exercice.

12. Points divers

12.1 Demande pour un nouveau Rendez-vous de la forêt privée

Considérant que le Sommet de la forêt privée en 1995 a permis la création des agences régionales de mise en valeur;

Considérant que cette décision permettait de régionaliser le développement de la forêt privée selon les spécificités propres à chaque région;

Considérant que le dernier Rendez-vous de la forêt privée s'est déroulé en 2011 et avait pour but d'orienter les actions des partenaires, selon les enjeux identifiés par ceux-ci à ce moment-là;

Considérant que depuis quelques années, on constate une perte d'autonomie régionale dans la prise de décisions;

Considérant que l'environnement d'affaires de toute la filière de la forêt privée a grandement évolué;

Considérant que le financement de la forêt privée est nettement insuffisant pour faire face aux défis actuels, notamment pour les cibles de mobilisation des bois fixées par le MRNF;

Considérant que les partenaires doivent porter un regard général sur notre secteur d'activité.

Résolution AGA-2022-12.1

Il est proposé par Jérôme Lapointe et unanimement résolu par les membres présents à l'assemblée générale que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs convoque rapidement un nouveau Rendez-vous de la forêt privée réunissant tous les partenaires.

Ce nouveau Rendez-vous permettra de faire le point sur la situation actuelle et de convenir d'actions pour que la forêt privée contribue davantage au développement des régions par la création de richesses.

12.2 Site internet de l'Agence

Un membre explique que certaines sections du site internet de l'Agence sont à réviser.

12.3 Diffusion de documents

On demande à la permanence de transmettre le rapport annuel en format électronique de même que le guide portant sur la gestion du nerprun bourdaine.

13. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Paul Roy, l'assemblée est levée à 12 h 15.

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ORIGINE

En mai 1995, lors du Sommet sur la forêt privée, les partenaires provinciaux et régionaux de la forêt privée (les propriétaires forestiers, l'industrie forestière, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles) ont convenu de créer, régionalement, des organisations dont le mandat et le champ d'application seraient dorénavant définis dans la *Loi sur les forêts*. La Loi fut modifiée en 1996 pour permettre la mise en place de ce nouveau régime de protection et de mise en valeur qui allait voir le jour en forêt privée au Québec avec la création d'agences régionales de mise en valeur des forêts privées dans l'ensemble des régions de la province. Le 27 septembre 1996, après un effort concerté de chacun des groupes de partenaires de la région estrienne, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) était officiellement instituée.

La *Loi sur les forêts* a été remplacée depuis par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, mais les sections traitant des Agences ont peu changé.

TERRITOIRE

L'AMFE couvre une grande partie la région administrative de l'Estrie (05) puisqu'il englobe le territoire de six municipalités régionales de comté (MRC) et d'une Ville-MRC, soit :

Le Granit
Les Sources
Le Haut-Saint-François
Le Val-Saint-François
Coaticook
Memphrémagog et
la Ville de Sherbrooke.

Le territoire de l'Agence occupe une superficie de 10 500 km², dont 91 % sont du domaine privé.

MANDAT

L'Agence a comme mandat, dans une perspective de développement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV);

- Le soutien technique et financier à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

PARTENAIRES

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation des quatre groupes de partenaires qui œuvrent à l'atteinte d'objectifs de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

1. Les propriétaires forestiers

Ce groupe est, au premier chef, celui des gestionnaires de la forêt privée. Les objectifs de production des ressources forestières, dans le respect des principes de la gestion durable, ne peuvent se réaliser sans la participation active des propriétaires forestiers. Nous dénombrons approximativement 9 200 propriétaires de boisés privés en Estrie.

Les propriétaires forestiers sont représentés par les deux gestionnaires des plans conjoints de mise en marché du bois de la région ainsi que par les sept organismes de gestion en commun (OGC) présents sur le territoire.

2. L'industrie forestière de première transformation

Ce groupe de partenaires se divise en deux grands secteurs industriels, soit celui des pâtes et papiers et celui du sciage, déroulage et panneaux. L'industrie doit s'assurer d'un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. C'est pourquoi les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquièrent un volume de matière ligneuse en provenance de la forêt privée participent financièrement au programme d'aide.

3. Le monde municipal

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en présentant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement. Par le biais des schémas d'aménagement et de développement, des plans d'urbanisme et des documents réglementaires afférents, le monde municipal déploie des efforts pour la protection du milieu forestier.

4. Le partenaire gouvernemental

Il s'agit ici du ministère responsable de l'application de la Loi, en l'occurrence le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Le MRNF participe financièrement au programme d'aide, établit la grille de taux et définit les balises techniques.

COLLABORATEURS

Les collaborateurs sont les organismes ou individus n'étant pas des partenaires directs de l'Agence, mais qui, compte tenu de leurs actions, de leurs interventions, de leur mission respective et de leur expertise, peuvent jouer un rôle direct ou indirect dans l'aménagement et la gestion durable des forêts privées de l'Estrie. Au fil des ans, l'Agence a noué des liens avec divers organismes et personnes afin de poursuivre sa mission de protection et de mise en valeur de la forêt privée estrienne.

Association forestière du Sud du Québec (AFSQ)
Bureau d'écologie appliquée
BioForest - Lallemand Plant Care
Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO)
Comité de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC)
Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC)
Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)
Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEEE)
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)
Corridor appalachien (ACA)
Cultur'Innov
Direction de la recherche forestière du MRNF
Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est
Fondation de la faune du Québec (FFQ)
Forêt Communautaire Hereford
François Girard (Université de Montréal)
Geoffrey Hall, botaniste, Jardin botanique de Montréal
Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT)
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Nature Cantons-de-l'Est (NCE)
Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (COPERNIC)
Regroupement des Associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL)
Université de Sherbrooke
Union des producteurs agricoles (UPA)

...et les autres Agences régionales des forêts privées du Québec.



Chute à Donat, Forêt Hereford

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023

LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'AMFE comptait, au 31 mars 2023, 49 membres répartis de la façon suivante :

48 membres réguliers, dont :

- 8 membres pour le groupe « Organismes reconnus de producteurs forestiers »;
- 7 membres pour le groupe « Monde municipal »;
- 33 membres pour le groupe « Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois »;

1 membre associé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2022-2023, la composition du conseil d'administration de l'Agence était celle qui suit. On indique, entre parenthèses, le nombre de participations de l'administrateur ou de l'officier sur le nombre total de séances auxquelles il aurait pu participer.

Présidence

Jean-Paul Gendron (5/5)

Catégorie des organismes reconnus de producteurs forestiers

Sous-catégorie des syndicats de producteurs de bois

André Roy, SPFSQ (5/5)

Sous-catégorie des organismes de gestion en commun

Robert Proteau, AFC des Appalaches (2/2)

André Desrosiers, GF des Cantons (3/3)

Catégorie des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Sous-catégorie des industriels des pâtes et papiers

Benoit Beausoleil, ing. f., Domtar inc. (5/5)

Sous-catégorie des industriels du sciage, du déroulage et des panneaux

Martin Vallée, Scierie Clifton inc. (4/5)

Catégorie du monde municipal

Dominic Provost, MRC du Haut-St-François (3/5)

Monique Phérvong-Lenoir, MRC Le Granit (4/5)

Représentants du ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Éric Jaccard, biol. (3/5)

Marc-Antoine Renaud, ing. f. (5/5)

Agence

Lise Beauséjour, ing. f. (5/5)

Au cours de l'exercice, les principales activités du conseil d'administration de l'Agence ont été les suivantes :

- Adopter les prévisions budgétaires et ajuster les budgets des enveloppes vouées à l'aménagement;
- Demander au MRNF un rééquilibrage de la répartition annuelle de l'enveloppe Subvention 2021;
- Accréditer les conseillers forestiers;
- Accorder un budget supplémentaire à un conseiller forestier suite à d'importants chablis;
- Reconduire le mandat de présidence de Jean-Paul Gendron;
- Recevoir le rapport de performance des conseillers forestiers;
- Réviser la politique d'accréditation des conseillers forestiers;
- Adopter une démarche visant la mobilisation de producteurs forestiers (cibles 2024 et 2025 de mobilisation de bois);

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023

LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

- Recommander à l'assemblée générale de confier le mandat pour les exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 à Guérin Morin CPA;
- Apporter des précisions concernant la livraison des programmes d'aide lors de changement de vocation;
- Continuer à soutenir le concept de visite conseil, la certification et l'acquisition de connaissance dans un contexte d'envahissement par le nerprun bourdaine;
- Accepter que l'Agence gère et coordonne le Programme d'aménagement durable jusqu'en 2024.



Panorama observé du Parc de la Gorge de Coaticook

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023

LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

COMITÉS DE L'AGENCE

Les comités et les groupes de travail ont des mandats spécifiques reliés à la réalisation de la mission de l'Agence. Leurs travaux permettent d'appuyer la permanence et de conseiller les administrateurs dans leur tâche.

Groupe de travail sur l'accréditation

Membres :

Marc-Antoine Renaud, ing. f., MRNF
André Roy, SPFSQ
Martin Vallée, Scierie Clifton inc.
Jean-Paul Gendron, AMFE
Lise Beauséjour, ing. f., AMFE

Ce groupe s'est réuni une fois en cours d'exercice pour finaliser la réflexion sur l'accréditation des conseillers forestiers entreprise en 2021-2022.

ACTIVITÉS PARTICULIÈRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Outre certaines activités mentionnées dans la section PPMV, la directrice générale est impliquée dans plusieurs organisations, comités ou groupes de travail :

- SIGGA : personne-ressource (pilote) pour le fonctionnement du système pour l'ensemble des Agences du Québec et pour le processus de refonte. En 2022-2023 s'est ajouté le rôle de personne assurant la liaison avec Groupements Forestiers Québec (GFQ) aux fins d'assurer l'arrimage avec le logiciel externe développé par GFQ;
- Membre de la Table des Agences / MRNF;
- Membre d'un comité ad hoc consultatif du MRNF sur les modalités entourant des budgets additionnels et les taux de compensation pour les hausses de carburant;
- Membre du comité d'appel tripartite sur le reboisement des friches en zone agricole (entente MAPAQ, MRNF et Agence)

- Administratrice et secrétaire-trésorière de Forêt Hereford inc.; présidente de la Table Forêt Conservation;
- Vice-présidente de Nature Cantons-de-l'Est;
- Membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'OIFQ.

RESSOURCES CONSENTIES PAR LES PARTENAIRES

La valeur de la participation des partenaires au conseil d'administration de l'Agence et dans les divers comités est évaluée à 12 330 \$.

PERMANENCE DE L'AGENCE

Pour assurer le suivi des décisions du conseil d'administration au cours de l'année 2022-2023, l'Agence pouvait compter sur le personnel suivant :

- Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc., coordonnatrice du PPMV;
- Ginette Pomerleau, adjointe administrative;
- Guyôm Cheval, ing. f., coordonnateur à la vérification opérationnelle;
- Lise Beauséjour, ing. f., directrice générale.



Cypripède acaule

LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

ENVELOPPES

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP, Programme régulier)

Le financement de ce programme provient du gouvernement du Québec et de la contribution des industries forestières. L'aide accordée couvre les aspects techniques et l'exécution de travaux sylvicoles. Le niveau de financement est comme suit :

- Préparation de terrain : 80 %
- Reboisement : 80 %
- Trois premiers entretiens de plantation et désherbage : 95 %
- Autres travaux non commerciaux : 80 %
- Travaux commerciaux : 90 %

Dans le cadre d'une collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial, le volet hâtif d'un programme de reboisement (Programme deux milliards d'arbres, 2GA-2021) a été instauré en mars 2022. Cette enveloppe vise à soutenir la réalisation de certaines plantations et, ainsi, l'entretien de quelques sites reboisés en 2021 a été financé en 2022-2023.

En plus de pouvoir être financés globalement (composantes technique et exécution), les travaux sylvicoles pouvaient être financés sur le plan de la technique ou de l'exécution seulement. Cette possibilité de financement d'une seule composante permet une complémentarité entre le Programme régulier et le Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Par exemple, un travail peut être financé uniquement sur le plan de la technique auprès de l'Agence, alors que le producteur peut bénéficier en complément d'un remboursement de taxes foncières pour la composante exécution de la même activité.

Enveloppe Subvention 2018

Ce volet a été instauré par le MRNF pour cinq ans, soit de 2018-2019 à 2022-2023. En 2022-2023, outre le fait que les sommes ont servi à soutenir exclusivement la réalisation de travaux autres que les commerciaux, les modalités de livraison étaient identiques à celles du PAMVFP.

Enveloppe Subvention 2021

Ce volet a été instauré par le MRNF pour quatre ans, soit de 2021-2022 à 2024-2025. En 2022-2023, outre le fait que les sommes ont servi à soutenir exclusivement la réalisation de travaux commerciaux, les modalités de livraison étaient identiques à celles du PAMVFP.

Fonds du Leadership / Programme de reboisement de friches

En décembre 2017, le gouvernement fédéral annonçait une bonification du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du Québec grâce à un investissement en provenance d'un fonds appelé le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone. Les investissements visent à créer de nouvelles forêts, à partir de friches herbacées ou embroussaillées.

Pour 2022-2023, les travaux admissibles étaient la mise en terre, la préparation de terrain et l'entretien.

Visites-conseils

Les visites-conseils sont des activités de transfert de connaissances qui consistent en des rencontres personnalisées s'adaptant aisément aux besoins de chacun des propriétaires. En 2022-2023, le service de visite-conseil était offert par les conseillers forestiers accrédités par l'Agence à des propriétaires de boisés détenant un certificat de producteur forestier ou non. D'autres types de visites ont aussi été financés par l'Agence. Pour plus de détails, voir la section portant sur le PPMV.

Notes sur les ajustements pour les mesures sanitaires et le carburant

Étant donné le contexte particulier de pandémie de COVID-19 et de hausse des prix du carburant, le MRNF a choisi d'instaurer des taux complémentaires visant à ajuster le montant accordé pour les travaux sylvicoles. Ces ajustements, lorsque présentés dans les tableaux 1 à 3, ne sont pas des travaux sylvicoles additionnels et doivent être considérés en conséquence.

LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

STATISTIQUES

Afin d'alléger la présentation des statistiques, le détail des traitements sylvicoles par catégorie d'activités et par enveloppe est présenté en annexe.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le budget total attribué à la mise en valeur des forêts privées de l'Estrie ainsi qu'à la formation personnalisée des propriétaires (visites-conseils) s'est élevé à 3 996 813 \$, soit environ 6 % de plus que l'année précédente.

Ce sont les travaux commerciaux qui ont été les plus fréquemment réalisés sur le territoire (T1 et T2). Par ailleurs, l'exercice financier a été marqué par une baisse de la mise en terre de plants. Notons toutefois que le nombre de plants reboisés en 2021-2022 était lui-même exceptionnellement élevé. On observe aussi une augmentation significative des montants consentis pour les ajustements dans un contexte de pandémie et de hausse de prix de carburant.

T1. Travaux réalisés par catégorie d'activités

Activités	Réalisations 2021-2022	Réalisations 2022-2023	Nombre de traitements	Évolution
Préparation de terrain	182 ha	236 ha	72	30%
Plantation	590 346 plants	459 193 plants	122	-22%
Entretien de plantation	184 ha	204 ha	80	11%
Travaux non commerciaux	66 ha	69 ha	34	5%
Travaux commerciaux	2 930 ha*	3 047 ha*	776	4%
Visite-conseil	210 visites	150 visites	150	-29%
Total	590 346 plants 3 362 ha 210 visites	459 193 plants 3 556 ha 150 visites	1 234	
Ajustement COVID-19/carburant	352 361 plants 2 723 ha	285 384 plants 3 125 ha	1 020	-19% 15%

* Prendre note que, afin d'éviter les doublons, la superficie traitée et le nombre de traitements de 2022-2023 excluent le martelage, qui correspondent respectivement à 1 447 hectares et à 413 traitements. En 2021-2022, 1 473 hectares de martelage (433 traitements) ont été exclus de la superficie traitée.

T2. Aide financière versée par catégorie d'activités

Activités	2021-2022		2022-2023		Évolution
	Réalisations	% du budget	Réalisations	% du budget	
Préparation de terrain	152 226 \$	4%	213 743 \$	5%	40%
Plantation	354 413 \$	9%	284 212 \$	7%	-20%
Entretien de plantation	346 450 \$	9%	421 482 \$	11%	22%
Travaux non commerciaux	119 674 \$	3%	128 337 \$	3%	7%
Travaux commerciaux	2 641 182 \$	70%	2 648 180 \$	66%	0%
Visite-conseil	47 250 \$	1%	33 750 \$	1%	-29%
Ajustement COVID-19/carburant	107 720 \$	3%	267 108 \$	7%	148%
Total	3 768 914 \$	100%	3 996 813 \$	100%	6%

Prendre note que l'aide financière des travaux commerciaux comprend les sommes investies en martelage.

Quant au bois généré dans le cadre des travaux financés par l'Agence, nous estimons que les travaux commerciaux ont permis de récolter un volume de près de 248 000 m³s. Ce volume est en grande partie lié à l'utilisation d'un traitement appelé « aide technique à la mobilisation des bois » (55 %) et aux travaux de jardinage et

d'éclaircie commerciale de feuillus d'ombre (16 %). Une proportion de 88 % du volume a été prélevée dans le cadre d'opérations mécanisées.

LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

En ce qui concerne la répartition par type d'aide, 19 % des sommes investies dans le cadre des enveloppes vouées à l'aménagement au cours de l'année 2022-2023 l'ont été pour les producteurs de l'aide individuelle, contre 81 % pour les producteurs de l'aide regroupée (T3).

T3. Répartition par catégorie d'aide				
Activités	Aide regroupée		Aide individuelle	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
Préparation de terrain	163 316 \$	185 ha	50 428 \$	51 ha
Plantation	239 031 \$	387 084 plants	45 181 \$	72 099 plants
Entretien de plantation	325 754 \$	158 ha	95 728 \$	46 ha
Travaux non commerciaux	111 228 \$	58 ha	17 109 \$	11 ha
Travaux commerciaux	2 132 723 \$	2 479 ha*	515 457 \$	568 ha*
Ajustement COVID-19/carburant	228 372 \$		38 736 \$	
Total	3 200 424 \$		762 639 \$	
		3 963 063 \$		
Visite-conseil		33 750 \$		
Total		3 996 813 \$		

* Prendre note que, afin d'éviter les doublons, la superficie traitée dans les travaux commerciaux exclut le martelage.

Les conseillers forestiers ont partagé leur enveloppe budgétaire entre 522 producteurs forestiers (excluant les visites-conseils), ce qui est de 7 % supérieur à l'exercice précédent.

Par ailleurs, une aide financière moyenne de 7 592 \$ a été accordée pour la mise en valeur du (des) boisé(s) de chaque producteur. Ce montant est similaire à celui de l'année précédente (7 642 \$).

T4. Clientèle desservie		
Type de producteur	Nombre de producteurs	Montant
Grands propriétaires	4	77 532 \$
Petits propriétaires	518	3 885 531 \$
Total	522	3 963 063 \$
Moyenne par producteur		7 592 \$

LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

L'examen de la répartition des montants du programme d'aide dans chacune des six MRC et dans la ville de Sherbrooke (T5) révèle que 54 %

de l'aide financière a été accordée dans les MRC du Granit et du Haut-Saint-François.

T5. Montant investi par MRC ou Ville				
MRC ou Ville	Montant 2021-2022	Proportion	Montant 2022-2022	Proportion
Le Granit	1 092 584 \$	29%	1 132 958 \$	29%
Les Sources	541 165 \$	15%	473 700 \$	12%
Le Haut-Saint-François	858 719 \$	23%	1 001 687 \$	25%
Le Val-Saint-François	505 091 \$	14%	519 869 \$	13%
Sherbrooke	52 324 \$	1%	31 846 \$	1%
Coaticook	382 790 \$	10%	397 358 \$	10%
Memphrémagog	288 993 \$	8%	405 645 \$	10%
Total	3 721 664 \$	100%	3 963 063 \$	100%

Prendre note que la répartition du montant investi par MRC ou Ville exclut la valeur des visites-conseils.

REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE DESTRUCTION DE L'INVESTISSEMENT

Aucune somme n'a été perçue par l'Agence en 2022-2023 pour cause de destruction de l'investissement.



Éclaircie précommerciale mixte

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

Conformément aux directives provinciales émanant du Rendez-vous de la forêt privée de 2011, l'Agence a adopté une nouvelle procédure d'évaluation de la performance des conseillers forestiers en 2014-2015 afin de s'arrimer aux critères de performance provinciaux. Cette procédure a été appliquée pour la première fois en 2015-2016.

La méthode s'inspire largement des procédures régionales instaurées au fil des ans de même que du document intitulé « *Critères de performance des agents livreurs* », du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (mars 2014).

Ce processus d'évaluation se traduit par la confection de bulletins de performance, lesquels peuvent être considérés comme des indicateurs mesurant le degré de respect des exigences accompagnant l'accréditation pour la livraison de programmes. Le bulletin d'un conseiller forestier n'a pas nécessairement d'incidences directes sur le budget de celui-ci, mais est dans les faits complémentaire à la politique de répartition budgétaire où sont consignées les modalités concernant certains ajustements budgétaires découlant des réclamations d'aide financière.

Les programmes d'aide gérés par l'Agence ont pour objectifs de protéger et de mettre en valeur la forêt privée. L'évaluation de la performance des conseillers forestiers est l'opération qui permet à l'Agence et à ses bailleurs de fonds de s'assurer de l'atteinte de ces objectifs. En des termes forestiers, cet exercice se traduit par un volet de vérification opérationnelle (V.O.) qui vise à évaluer les travaux et les services techniques réalisés en forêt privée. En des termes administratifs, ce processus se veut plutôt une évaluation de l'application des modalités entourant l'accréditation des conseillers, notamment en ce qui concerne le respect des balises et consignes spécifiées dans divers documents (contrat d'accréditation, règlements et cahiers d'instructions). Ces deux volets sont complémentaires.

CRITÈRES

1A - Vérification des prescriptions sylvicoles avant travaux, volet terrain;

1B - Vérification administrative complémentaire des prescriptions sylvicoles;

2A - Vérification des traitements sylvicoles réalisés (prescription, qualité et quantité), volet terrain;

2B - Vérification administrative complémentaire des traitements réalisés;

3 - Suivi des plantations;

4 - Qualité des factures.

RÉSULTATS

Critères 1A, 1B, 2A et 2B Vérification opérationnelle régulière

La vérification opérationnelle (V.O.) touche les travaux de mise en valeur facturés ou qui pourraient être éventuellement facturés à l'Agence. La période couverte par la V.O. est décalée par rapport à l'exercice financier de l'Agence, mais pour le présent exercice, elle débutait le 1^{er} novembre 2021 pour se terminer le 31 octobre 2022.

L'Agence a procédé à un tirage au sort afin de pouvoir procéder à la vérification d'un minimum de 7 % des dossiers. Le niveau total de vérification dans ces volets est de 8,92 %.

Au total, 116 dossiers ont été vérifiés avant et après exécution (1A et 2A).

Pour chaque dossier avant traitement, l'Agence vérifie la validité de la prescription des préparations de terrain et des entretiens de plantation. Après traitement, l'Agence vérifie la validité de la prescription, la quantité déclarée et la qualité de tous les types de travaux tirés. Le résultat est calculé en tenant compte de la validité de la prescription, de la qualité des travaux et de la superficie. Les résultats sont pondérés en fonction de la superficie.

La vérification a porté sur 14 prescriptions avant traitement et sur 102 travaux exécutés.

Le résultat des prescriptions (1A) est de 98,6 %.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

Le résultat des travaux (2A) est de 98,9 %. Le seul cas non conforme rencontré est une superficie non traitée et facturée.

Les prescriptions combinées avec les travaux (1A-2A) donnent un résultat de 98,8 %.

La qualité des pièces justificatives (vérification administrative complémentaire (1B et 2B)) est de 81,1 %.

Critère 3 Suivi des plantations

Le conseiller doit déposer à l'Agence un rapport contenant l'ensemble des plantations suivies dans les délais exigés à une date déterminée. Onze conseillers ont remis le document dans les délais à l'Agence, trois autres n'avaient de plantations à suivre et un autre conseiller n'a pas fait le suivi de plantation (14/15). Note de 94,8 %. Cette évaluation est calculée au prorata du budget des conseillers.

Critère 4 Qualité des factures

Pour l'exercice se terminant au 31 octobre 2022, cette évaluation a été faite selon le nombre de factures conformes, soit 88/108 (81,8 %).

Note globale

La performance globale des conseillers de l'Estrie en tenant compte de tous les critères est de 96,9 %.

La médiane est de 98,0 %

AUTRES CONSTATS ET RÉFLEXIONS

Le coordonnateur de la vérification opérationnelle, pour produire ses rapports, est tenu de se conformer aux directives contenues dans le *Cahier de références techniques en forêt privée* du MRNF. Dans certaines situations, sur demandes des conseillers, il est habilité à accepter ou à refuser des dérogations parmi les traitements inclus dans la grille des taux d'investissement. Les dérogations sont acceptées à la condition que le conseiller apporte des arguments référés et que les objectifs soient visés.

Nerprun

Étant donné que le nerprun est une espèce envahissante du sud du Québec, le *Cahier de références techniques en forêt privée* du MRNF ne fait pas mention de cette réalité. Les difficultés à contrôler cette plante dans les plantations étant connues de tous, l'Agence exige un engagement des producteurs qui désirent obtenir du financement pour reboiser avec des essences à croissance plus lente en l'occurrence les épinettes. Le propriétaire doit s'engager par écrit à faire à ses frais les 3e et 4e dégagements lorsque nécessaire.

Latitude des professionnels de l'Agence

Dans certaines exceptions, l'Agence va au-delà du *Cahier de références techniques* du MRNF. Elle ne finance plus les coupes progressives d'ensemencement dans des peuplements admissibles dont le sous-couvert est composé de nerprun en abondance. Cette plante enlève toute possibilité d'atteindre les objectifs du traitement.

RÉCLAMATIONS (VÉRIFICATION RÉGULIÈRE)

La somme des réclamations perçues (incluant les pénalités) s'élève à 4 278,96 \$ ce qui représente une baisse de 35 % par rapport à l'année précédente.

SUPPORT AUPRÈS DE CONSEILLERS

Le coordonnateur de la vérification opérationnelle, en plus de sa principale tâche, doit répondre à plusieurs demandes d'aspect technique formulées par les conseillers. Mentionnons, entre autres, les dérogations, l'aide à la transition due aux nouvelles normes, l'interprétation du *Cahier de références techniques*, le diagnostic sylvicole, le calcul de débit, etc. En 2022-2023, l'Agence a répondu à plus de 128 demandes et, dans 64 cas, une visite sur le terrain était nécessaire.

Guyôm Cheval, ing. f.
Avril 2023

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

T6. Performance globale des conseillers par catégorie de travaux et par critère

Prescriptions sylvicoles avant traitement et travaux réalisés	Quantité	Résultats	Minimum par catégorie de travaux	Maximum par catégorie de travaux
Prescriptions sylvicoles avant travaux, volet terrain (ha)	83,4	98,6%	96,5%	100,0%
Préparation de terrain (ha)	34,6	100,0%	100,0%	100,0%
Reboisement (ha)	44,1	97,0%	95,5%	100,0%
Entretien de plantation (ha)	31,1	98,5%	0,0%	100,0%
Travaux non commerciaux (ha)	13,8	99,3%	96,0%	100,0%
Travaux commerciaux (ha)	360,3	99,0%	66,7%	100,0%
Critères et pondération	Quantité	Résultats	Minimum par conseiller	Maximum par conseiller
1A-2A Prescriptions sylvicoles et travaux réalisés 85 %	567,2	98,8%	77,7%	100,0%
1B-2B Vérification administrative complémentaire 5 %	186	81,1%	0,0%	100,0%
3 Suivi des plantations 5 % (sur 12 conseillers)	11	94,8%	0,0%	100,0%
4 Qualité des factures 5 %	108	81,8%	72,0%	100,0%
Performance des conseillers		96,9 %		

T7. Note globale pondérée

Critères	Pondération	Note moyenne	Note minimale	Note maximale
1A-2A Prescriptions sylvicoles et travaux réalisés	85%	84,0%	66,1%	85,0%
1B-2B Vérification administrative complémentaire	5%	4,1%	0,0%	5,0%
3 Suivi des plantations	5%	4,7%	0,0%	5,0%
4 Qualité des factures	5%	4,1%	3,6%	5,0%
Performance des conseillers	100 %	96,9 %		

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023

INDUSTRIE FORESTIÈRE

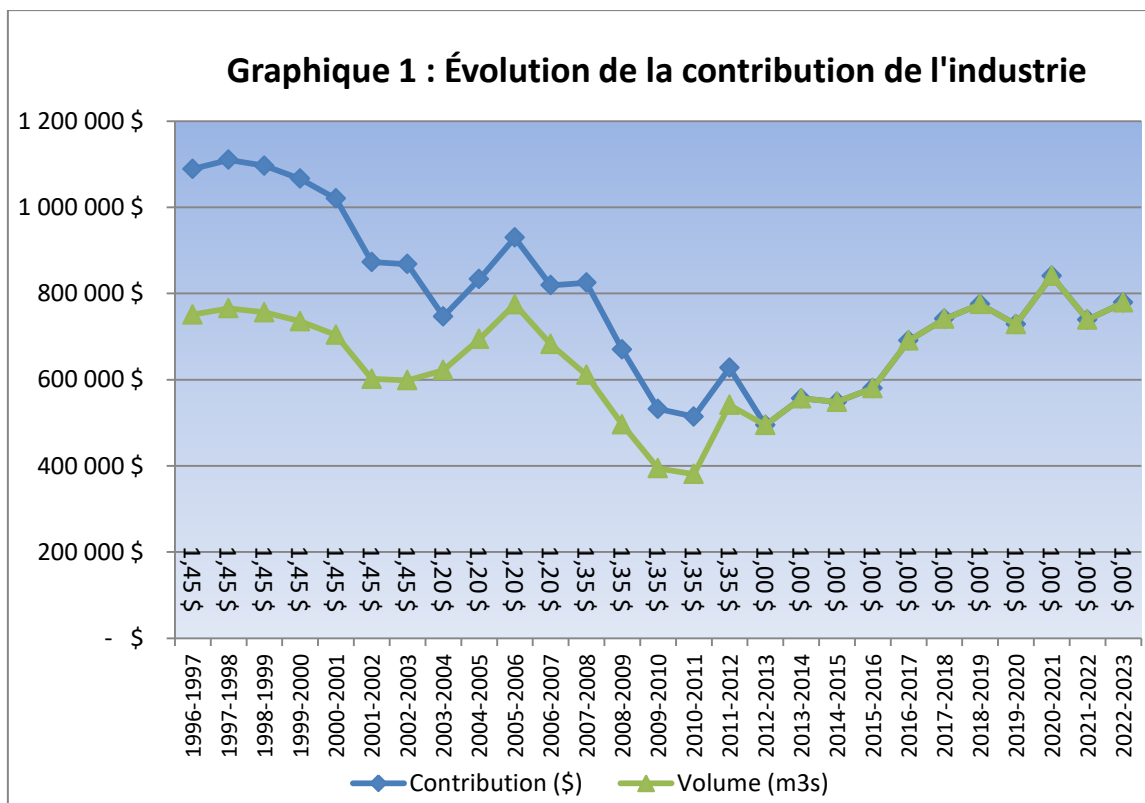
CONTRIBUTIONS DE L'INDUSTRIE

Les contributions des titulaires de permis perçues pour l'exercice 2022-2023 totalisent 778 793 \$, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente.

Les volumes de bois acquis par l'industrie forestière dans les boisés privés estriens et les contributions qui y sont liées ont changé considérablement au fil des années. La variation des sommes reçues annuellement peut s'expliquer par différents facteurs, comme les soubresauts sur le marché du bois et les changements apportés aux taux applicables par mètre cube solide.

T8. Contribution par mètre cube

Période	Contribution (\$/m ³ s)
1996-2002	1,45 \$
2003-2006	1,20 \$
2007-2011	1,35 \$
2012 et plus	1,00 \$



PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

Le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) dresse un portrait de la forêt privée de l'Estrie et de ses ressources, dégage des problématiques, fixe des objectifs régionaux de protection et de mise en valeur et suggère des moyens dans le but d'atteindre les objectifs retenus dans une optique d'aménagement forestier durable.

SUIVI ET MISE EN OEUVRE DU PPMV

Les principales activités de l'Agence quant à la mise en œuvre et au suivi du PPMV de l'année 2022-2023 auront été :

- Financer des sessions de formation aux conseillers forestiers (voir *Formation et transfert de connaissances*);
- Colliger le volume de bois transigé pour le suivi de la possibilité forestière en petite forêt privée;
- Informer des propriétaires sur l'admissibilité et le fonctionnement du Programme d'aide;
- Distribuer gratuitement les données du cadastre rénové auprès des conseillers forestiers;
- Rencontrer un groupe d'étudiants du Centre de formation professionnelle Le Granit (10 participant.e.s);
- Présenter une conférence à la Société d'histoire du Canton Orford;
- Animer un kiosque à la Journée de l'environnement forestier 2022 de l'AFSQ au collège du Mont Ste-Anne;
- Animer un kiosque à l'expo forestière et acéricole de Beauce à Courcelles;
- Compiler des données statistiques à la demande d'organismes (COGESAF, PDZA du Haut-St-François et du Val-St-François, SPFSQ) et de la permanence de l'Agence;
- Participer à un projet qui vise à élaborer un guide de stratégies sylvicoles dans un contexte de changement climatique dans le Centre-du-Québec (SYLVI-CCC);
- Dossier des milieux humides et hydriques :
 - Collaborer au comité technique du PRMHH de la MRC du Val-St-François (3 rencontres);
 - Animer un kiosque d'information à la soirée « portes ouvertes » sur le PRMHH du Val-St-François à Richmond;
 - Participer à des rencontres de consultation des PRMHH des MRC de Memphrémagog, de Coaticook, des Sources et du Granit;
 - Commenter le plan d'actions du PRMHH de la MRC du Granit;
 - Participer au comité eau de la MRC des Sources pour l'élaboration de leur PRMHH (5 rencontres);
- Traiter des demandes de mesures d'atténuation pour des espèces en situation précaire lors de travaux sylvicoles (salamandre sombre du Nord, pygargue à tête blanche);
- Quantifier les traitements sylvicoles additionnels afin d'atteindre les volumes désirés pour les horizons 2025, 2050 et 2080 en lien avec la Stratégie régionale de production de bois à la demande du MRNF;
- Participer à la Table estrienne sur les espèces exotiques envahissantes pilotée par le CRE de l'Estrie (2 rencontres);
- Colliger des occurrences d'espèces exotiques envahissantes pour la Table estrienne sur les espèces exotiques envahissantes de l'Estrie;
- Discuter de la possibilité d'une Table interrégionale sur les espèces exotiques envahissantes forestières à l'initiative de l'Agence Montérégie (2 rencontres);
- Traiter les demandes de renseignement concernant les travaux sylvicoles financés par l'Agence dans le cadre de transactions de boisés;
- Participer au comité de suivi du PDZA du Val-St-François (1 rencontre);

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

- Collaborer avec la Chaire de leadership en enseignement en gestion durable des forêts privées / entrevue – questionnaire sur les plans d'aménagement;
- Assister à une journée de planification stratégique de la MRC du Val-St-François;
- Participer au comité de révision du règlement du milieu forestier de la MRC des Sources (1 rencontre);
- Collaborer avec le CLD du Haut-St-François à la gestion de l'appel à projets du PADF;
- Élaborer deux projets déposés au PADF 2023-2024;
- Dossier du nerprun bourdaine :
 - Participer à une rencontre Agence Estrie, CERFO et Groupement forestier St-François pour planifier les activités de l'été 2022 du projet de contrôle du nerprun (voir section *Projets particuliers*);
 - Publier un article dans le journal Actualités-L'Étincelle dans le cadre du mois de mai de l'arbre et des forêts sur les essais de contrôle du nerprun;
 - Visiter des sites envahis par le nerprun à Cookshire avec la permanence de l'Agence des Appalaches et réaliser un document en support;
 - Accorder une entrevue radiophonique au 107.7 Estrie à Midi actualité;
 - Participer au suivi du test d'application selon deux formulations de Lalcide Chondro 12 mois (juin 2022) et 16 mois (octobre 2022) de BioForest;
 - Participer à une rencontre sur les EEE à l'initiative du Centre d'interprétation de la nature du Lac Boivin à Granby;
 - Acquérir les connaissances pour l'obtention du certificat relatif aux pesticides;
 - Répondre à divers questionnements au sujet du nerprun bourdaine (propriétaires, organismes, Agences) et prêter les outils d'arrachage;
 - Financer le suivi après six saisons de croissance du projet d'arrachage de nerprun de l'Université de Sherbrooke;
- Élaborer un projet de lutte contre le nerprun avec le Groupement forestier des Cantons dans une remise en production par plantation à Cookshire (voir section *Projets particuliers*);
- Animer un atelier terrain sur la gestion du nerprun pour Aménagement forestier coopératif des Appalaches (11 participants) à Cookshire;
- Animer un atelier de formation sur la gestion du nerprun bourdaine pour les conseillers forestiers de l'Agence des Appalaches (32 participants) à St-Damien-de-Buckland;
- Assurer une veille informationnelle sur le nerprun bourdaine;



Nerprun bourdaine au Parc écoforestier de Johnville



Plantation d'épinettes blanches envahie à Bury

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

La détermination de la possibilité de récolte forestière permet d'établir le seuil acceptable de prélèvement de matière ligneuse d'un territoire donné afin de s'assurer qu'il n'y a pas surexploitation de la forêt. Pour la période 2014-2024, la possibilité annuelle de coupe pour la petite forêt privée est de 1 824 487 m³s, et, en 2022 (année calendrier), 57 % de celle-ci a été récoltée. Notons que, pour le groupe sapin-épinette, l'Agence a estimé que le volume coupé correspondait à 94 % de la possibilité annuelle.

L'Agence considère opportun de procéder au suivi du respect de la possibilité forestière sur une période de plusieurs années, car, à moins de perturbations majeures, la possibilité non récoltée quelques années plus tôt s'ajoute presque intégralement aux volumes disponibles dans les années suivantes. Globalement, de 2014 à 2022 inclusivement, le niveau de coupe correspond à 53 % de la possibilité forestière de la petite forêt privée. Quant au groupe sapin-épinette, le niveau de coupe est de 84 %.

T9. Suivi de la possibilité forestière de la petite forêt privée					
Groupe d'essences	Récolte (m ³ s) *	Ajustement (m ³ s) **	Total (m ³ s)	Possibilité forestière (m ³ s)	% coupé
2022					
Autres Résineux	51 124	0	51 124	301 314	17%
Feuillus	114 614	200 000	314 614	765 422	41%
Sapin-épinette	502 290	75 344	577 634	616 724	94%
Peuplier	88 534	0	88 534	141 027	63%
Total	756 562	275 344	1 031 906	1 824 487	57%
Global 9 ans (2014-2022)					
Autres Résineux	436 422	0	436 422	2 711 826	16%
Feuillus	1 000 568	1 800 000	2 800 568	6 888 798	41%
Sapin-épinette	4 074 309	611 146	4 685 455	5 550 516	84%
Peuplier	855 522	0	855 522	1 269 243	67%
Total	6 366 821	2 411 146	8 777 967	16 420 383	53%

* Volumes mis en marché selon les syndicats pour la petite forêt privée.

** Pour les feuillus, un ajustement a été fait pour tenir compte du bois de chauffage. Pour le groupe sapin-épinette, un ajustement de 15 % a été considéré pour tenir compte du volume non commercialisé laissé sur le site.



PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

FORMATION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Formation s'adressant aux propriétaires

Au cours de l'année 2022-2023, l'Agence a versé un montant total de 16 652 \$ au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec et à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce pour organiser des sessions de formation à l'intention des propriétaires forestiers privés. L'ensemble des cours ont porté sur 9 sujets différents et représente 15 sessions de formation auxquelles ont participé 176 personnes.

Cours offerts : abattage directionnel I, II et III, affûtage et entretien de la scie mécanique, identification des champignons forestiers, débardage des bois, façonnement des bois, identification des arbres, fiscalité forestière, j'aménage ma forêt et je valorise mon boisé, et, finalement, récolte de bois et partage des revenus

Visites de démarchage

Dans une optique de mobilisation des bois de la forêt privée estrienne, un programme a été mis sur pied par la Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec au cours des dernières années. Ce programme comprend trois volets, dont un qui consiste en des rencontres de propriétaires de boisés. Au cours de l'exercice 2022-2023, un montant de 13 438 \$ a été investi pour couvrir les frais entourant la réalisation de 50 visites de propriétaires.

Formation s'adressant aux conseillers forestiers et aux partenaires de l'Agence

En 2022-2023, l'Agence a organisé deux formations s'adressant au personnel technique des conseillers forestiers, soit :

- Aménagement de l'érable rouge en bouquets
- Inventaire MSCR.

Les deux formations ont rejoint 48 personnes. Les conseillers n'ont pas eu à déboursé de frais de formation.

Aménagement de l'érable rouge en bouquets

Cette formation a été développée et offerte par l'Agence forestière des Bois-Francs (AFBF). Il s'agit d'un projet original de mise en valeur des peuplements d'érable rouge à tiges multiples issus de coupes partielles ou totales. La formation vise à formuler des recommandations claires pour guider le sylviculteur dans l'élaboration de prescriptions adaptées à l'âge, à l'état de santé et à la position de la tige d'érable dans le bouquet.

Cette formation a été dispensée les 27 et 28 octobre 2022 à un groupe de 26 personnes. La première partie, s'est déroulée en forêt dans la municipalité de Saint-Claude, en Estrie, avec Carine Annecou, ing. f., M. Sc. La seconde partie a été dispensée en vidéoconférence par Bruno Boulet, ing. f., M. Sc.

Inventaire MSCR

Cette activité visait à poursuivre l'apprentissage de la méthode d'inventaire MSCR. Les participants ont révisé et approfondi les notions acquises lors des sessions de formation dispensées au cours des années précédentes.

Cette formation a été dispensée sans frais en octobre 2022 à 22 personnes réparties en deux groupes. Les sessions ont eu lieu en forêt, au Martelodrome de La Patrie.

Les participants ont pu bénéficier de l'expertise de Jean-Marc Bilodeau, technicien en foresterie et en gestion du territoire de l'Unité de gestion de l'Estrie, MRNF (Lac-Mégantic). L'Agence a veillé à la coordination de l'activité.

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

PROJETS PARTICULIERS

Contrôle du nerprun bourdaine en milieu forestier fermé et ouvert

L'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie a amorcé un projet de contrôle du nerprun bourdaine sous couvert forestier et en milieu ouvert. Pour réaliser le projet, l'Agence a sollicité la participation du CERFO et du GFC St-François. Le projet de recherche vise à documenter de nouvelles méthodes de lutte contre le nerprun en milieu forestier. Plus spécifiquement, il est proposé de

- 1) comparer les bénéfices de la coupe à la souche et en hauteur (50-75 cm) répétée ainsi que l'application d'un bioherbicide en formulation liquide et
- 2) déterminer la meilleure méthode de contrôle selon les caractéristiques du site, notamment la présence d'un milieu forestier fermé versus ouvert.

Le dispositif expérimental comprend 9 blocs, 5 en milieu fermé et 4 en milieu ouvert. Chaque bloc est divisé en 12 (ouvert) ou 14 parcelles (fermé) de 10m x 10m. Chacune des parcelles reçoit un des traitements suivants : témoin, coupe à la souche, coupe à la souche plus bioherbicide 1, coupe à la souche plus bioherbicide 2, coupe en hauteur 1 fois par saison et finalement coupe en hauteur 2 fois par saison. Le traitement de chacune des parcelles est répété aux années deux et/ou trois du projet. Ce dispositif découle de deux prémisses : 1) le nerprun serait moins agressif en milieu ombragé et 2) la coupe répétée pourrait affaiblir le nerprun. Les résultats au printemps 2025.

En parallèle, BioForest de Lallemand Plant Care expérimente l'application du bioherbicide en formulation liquide (50 tiges) afin de comparer son efficacité à la formulation pâte (50 tiges) en milieu forestier fermé. Résultats en 2023.

Les activités de la saison 2 du projet ont consisté :

- Dénombrer le nerprun dans les microparcelles (112 dans les blocs fermés et 96 dans les blocs ouverts) - CERFO;
- Procéder aux différents traitements en juin dans 54 parcelles – Groupement forestier et CERFO;
- Procéder à la 2^e coupe en hauteur en fin août début septembre dans 18 parcelles – Groupement forestier et CERFO;
- Inventorier les microplacettes de l'ensemble des parcelles à la fin septembre - CERFO;

- Participer à l'inventaire de suivi en juin et en octobre 2022, respectivement 12 et 16 mois après l'application du bioherbicide - Agence et BioForest.

Lutte contre le nerprun dans une remise en production par plantation

Le projet se déroule sur une station issue d'une coupe totale (été 2022) d'une plantation d'épinettes blanches d'une soixantaine d'années dont le sous-bois était fortement envahi par le nerprun bourdaine. La préparation de terrain a été réalisée par une pelle-peigne en septembre 2022. L'essai d'ensemencement de plantes herbacées a suivi. L'objectif est de vérifier si la compétition herbacée peut nuire à la germination des graines de nerprun.

Les activités de la saison 1 du projet ont consisté en :

- Délimiter 12 parcelles 20m x 20m;
- Ensemencer 6 parcelles avec de l'avoine d'automne et du trèfle blanc et rouge. Les 6 autres parcelles étant des témoins;
- Identifier 5 microplacettes de 1,13 m dans chacune des 12 parcelles;
- Dénombrer le nerprun dans les 60 microplacettes.



Préparation de terrain avec une pelle-peigne

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

CERTIFICATION

Les préoccupations et les orientations de l'Agence émises dans le PPMV s'inscrivent dans une démarche d'aménagement forestier durable. Par ailleurs, la certification forestière est un processus d'évaluation indépendante de la gestion forestière et environnementale selon des critères reconnus.

Aussi, le PPMV constitue une référence pour la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable en forêt privée tandis que la certification forestière est un moyen d'attestation pour démontrer la progression de la région envers cet objectif ultime.

Les activités du PPMV, tout comme celles réalisées dans le Programme d'aide, doivent s'inscrire dans une optique d'aménagement forestier durable. Par conséquent, les actions de l'Agence permettent de faciliter les processus de certification des différentes organisations de la région.

Puisque certaines activités liées à la certification peuvent être financées par le PAMVFP, le conseil d'administration a accepté de dédier une enveloppe budgétaire spécifique à l'atteinte ou au maintien, à l'échelle régionale, de la certification forestière.

Un montant de 34 938 \$ a été consenti au SPFSQ pour soutenir leur certificat de groupe.

MOBILISATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS À LA RÉCOLTE DE BOIS

Plusieurs démarches visant la réalisation de travaux sylvicoles commerciaux, lesquels engendrent une mobilisation accrue des bois, ont été entreprises au fil du temps, et avec succès, dans la région. De 2016 à 2021, des cibles annuelles de production de bois ont aussi été établies. Toutefois, pour 2022 et 2023, aucune cible n'est en vigueur, le prochain objectif de mobilisation étant plutôt rattaché à l'année 2024 ou 2025 (900 000 m³s).

En cours de l'exercice 2022-2023, l'Agence a aussi été interpellée afin d'établir des cibles pour 2050 et 2080. Des estimations ont été réalisées par la permanence. Les chiffres suivants sont fournis à titre indicatif seulement, puisqu'ils ne découlent pas d'une profonde réflexion, les données étant insuffisantes, incertaines, voire inexistantes :

2050 : 1 035 190 m³s
2080 : 1 051 036 m³s

A titre informatif, pour 2022, le volume mis en marché par le SPFSQ et l'APBB sur le territoire de l'Agence est de 843 500 m³s, ce qui représente une hausse de 3 % par rapport à 2021. Une belle performance dans un contexte où la forêt privée de l'ensemble du Québec a globalement fourni 11 % moins de bois en 2022 que l'année précédente. Ce volume représente 93,7 % de la cible de 900 000 m³s.

PERTURBATIONS NATURELLES

Outre le nerprun, qui fait l'objet d'une attention particulière depuis 2011, et le cerf de Virginie, l'arrivée confirmée de l'agrile du frêne en région n'est pas sans inquiéter les intervenants du milieu, étant donné l'importance des frênes sur le plan de la biodiversité, pour l'équilibre des érablières de même que la grande valeur économique du frêne blanc. Toutefois, malgré la menace qui guette les forêts de la région, le fait que les frênes dominant rarement le couvert forestier assurera peut-être une bonne résilience des écosystèmes de même qu'une relative résistance des frênes en forêt. La présence de l'insecte dans la région fait en sorte que l'Estrie est maintenant incluse dans la zone réglementée pour l'agrile du frêne de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Quant à une éventuelle épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, il semble que la région estrienne pourrait être peu touchée, de sorte qu'aucune mesure particulière n'est envisagée pour le moment. Cependant, les propriétaires forestiers et leurs conseillers forestiers ont avantage à poursuivre la programmation des traitements sylvicoles prévus à leur plan d'aménagement forestier et à œuvrer à abaisser la proportion de sapin dans leurs forêts afin d'en diminuer la vulnérabilité et de diversifier leur composition (enjeu écologique).

Certains secteurs de l'Estrie ont subi des chablis importants suite à de forts vents. L'Agence a accordé un budget supplémentaire de 20 000 \$ à un conseiller forestier afin qu'il puisse récupérer le bois en perte chez ses clients et remettre en production certains chantiers.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT

En 2022-2023, le Président de l'Agence, Jean-Paul Gendron, a œuvré au sein de plusieurs organisations, comités ou groupes. Outre certaines activités déjà identifiées dans la section portant sur le PPMV, mentionnons :

- CLD du Haut-Saint-François (administrateur représentation secteur forestier);
- Présentation à la Société d'histoire forestière du Québec et texte découlant d'une entrevue parue dans la revue de la Société;
- Participation à la démarche de la MRC du Haut-Saint-François pour l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- Participation à la consultation de Tourisme Cantons-de-l'Est sur les orientations stratégiques;
- Révision du PDZA de la MRC du Haut-Saint-François;
- Administrateur et secrétaire - trésorier de Nature Cantons-de l'Est;
- Témoignage au cours du 50^e des Opérations Dignité dans le Bas-Saint-Laurent.



Population d'ail des bois en érablière



Tourbière au Parc écoforestier de Johnville

CONTEXTE ET PRÉVISIONS D' ACTIONS 2023-2024

Au cours du prochain exercice, l'Agence devra :

- Coordonner la mise en œuvre du plan d'action qui découle de la mobilisation des propriétaires forestiers, et ce, selon les opportunités;
- Travailler en étroite collaboration avec divers partenaires et intervenants du milieu afin de stimuler la mise en valeur des boisés privés;
- Viser 7 % de vérification opérationnelle régulière pour les travaux facturés;
- Se préoccuper des impacts sur les activités en forêt privée de la modernisation du régime d'autorisation environnementale en ce qui a trait aux milieux humides et hydriques;
- Coordonner la tenue de formations s'adressant aux professionnels de l'aménagement forestier;
- Poursuivre le transfert de connaissances à l'endroit des propriétaires forestiers;
- Soutenir les intervenants dans une démarche de certification forestière;
- Participer à des projets visant le contrôle du nerprun bourdaine;
- Coordonner les échanges entre les Agences régionales et le consultant responsable du SIGGA ainsi que l'implantation de la nouvelle version de la plateforme;
- Entreprendre une réflexion concernant la mise à jour du PPMV et la réalisation du prochain calcul de possibilité forestière;
- Coordonner le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) en collaboration avec le CLD du Haut-Saint-François;
- Réaliser deux projets PADF;
- Agir sur tout autre dossier, selon les orientations ou indications du conseil d'administration.



ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DE L'AMFE AU 31 MARS 2023

MEMBRES RÉGULIERS

LE MONDE MUNICIPAL

- MRC des Sources
- MRC de Coaticook
- MRC du Granit
- MRC du Haut-Saint-François
- MRC du Val-Saint-François
- MRC de Memphrémagog
- Ville de Sherbrooke

LES PRODUCTEURS FORESTIERS

Sous-catégorie des Syndicats et Offices de producteurs de bois

- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Sous-catégorie des organismes de gestion en commun

- Aménagement forestier coopératif des Appalaches
- Groupement forestier coopératif Saint-François
- Groupement forestier des Cantons inc.
- Groupement forestier et agricole de Beauce-Sud inc.
- Groupement forestier Chaudière inc.
- Laforêt, Coopérative de services forestiers

LES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

Sous-catégorie du sciage, du déroulage et des panneaux

- Armand Duhamel & Fils inc.
- Bardeaux & Cèdres St-Honoré Inc.
- Blanchette et Blanchette
- Bois Daaquam Inc.
- Bois Hunting inc.
- Carrier & Bégin Inc.

- Champeau Mégantic inc.
- Clermond Hamel Ltée
- Compagnie de Placage Mégantic inc.
- Fontaine Inc.
- J.M. Champeau inc.
- La Cie Commonwealth Plywood Ltée
- Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre Inc.
- Les Bois Poulin
- Marcel Lauzon Inc.
- Menuiserie East-Angus
- Millette & Fils Ltée
- Mobilier Rustique Inc.
- Multibois F. L. Inc.
- Produits forestiers D.G. Ltée
- Produits forestiers St-Armand inc.
- Produits de bois Réginald Dingman et fils
- Sciegex inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils Inc.
- Scierie Clifton inc.
- Scierie Labranche Inc.
- Scierie Lapointe & Roy Ltée
- Scierie Tech Inc.
- Scierie West Brome
- Stella Jones Inc
- Vexco Inc

Sous-catégorie des pâtes et papiers

- Domtar inc.
- Kruger inc.

MEMBRE ASSOCIÉ

- For-Éco

ANNEXE 2

CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS 2022-2023

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

112, Route 257 Sud
La Patrie (Québec) J0B 1Y0
Téléphone (819) 888-2790
info@afca.coop

GROUPEMENT FORESTIER DES CANTONS INC.

769, Route 141 – R.R. 6
Coaticook (Québec) J1A 2S5
Téléphone (819) 849-7048
info@gfcantons.ca

CHABOT, POMERLEAU & ASSOCIÉS

4927, boul. Industriel
Sherbrooke (Québec) J1R 0P4
Téléphone (819) 791-8668
cpa@chabotpomerleauass.com

CONSUL-FORÊT M. DUROCHER INC.

71, chemin Amy, R.R. 2
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0
Téléphone (819) 347-7584
durmar16@hotmail.com

FOR-ECO

560, chemin Knowlton – bureau A
Lac-Brome (Québec) J0E 1V0
Téléphone (450) 242-1366
jmanasc@citenet.net

GROUPEMENT FORESTIER CHAUDIÈRE INC.

356, rue Principale
St-Victor Beauce (Québec) G0M 2B0
Téléphone (418) 588-6674
gfchaud@telvic.net

GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ST-FRANÇOIS

345, Parc Industriel
Windsor (Québec) J1S 3A7
Téléphone (819) 845-3266
alauzon@gfsf.ca

GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DE BEAUCE-SUD INC.

34, 4e Rue Ouest
St-Martin (Québec) G0M 1B0
Téléphone (418) 382-5068
info@gfbauce-sud.com

LAFORÊT, COOPÉRATIVE DE SERVICES FORESTIERS

115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Téléphone (819) 344-2232
laforet@laforet.coop

LES CONSULTANTS BEAU BOISÉ

473, chemin Harvey
Cookshire (Québec) J0B 1M0
Téléphone (819) 875-5415
jacques.lessard54@gmail.com

SERVICES FORESTIERS FRANÇOIS MARTEL INC.

6691, rue Salaberry
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1K2
Téléphone (819) 583-2078
francois.martel@servicesforestiers.ca

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE CAMBIUM ENR.

60, rue Dufferin – C.P. 897
Waterloo (Québec) J0E 2N0
Téléphone (450) 539-2427
fpelletier.cambium@gmail.com

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE

3500, boul. Dionne
St-Georges (Québec) G5Y 3Y9
Téléphone (418) 228-5110
apbb@apbb.qc.ca

DOMTAR INC.

609, Rang 12 – C.P. 1010
Windsor (Québec) J1S 2L9
Téléphone (819) 845-2771

ANNEXE 3

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DANS LES PROGRAMMES D'AIDE EN 2022-2023

Conseiller forestier	Aide regroupée	Pourcentage de l'enveloppe	Aide individuelle	Pourcentage de l'enveloppe
GFC St-François	757 064 \$	19%		
Laforêt (AFC Wolfe)	443 888 \$	11%		
AFC Appalaches	791 033 \$	20%		
GF Chaudière	90 165 \$	2%		
GFA Beauce-Sud	236 990 \$	6%		
GF Cantons	881 284 \$	22%		
Domtar inc.			30 000 \$	1%
Services Forestiers François Martel			128 745 \$	3%
For-Éco			54 317 \$	1%
Consul-Forêt M. Durocher			93 995 \$	2%
Les Consultants Beau Boisé			26 934 \$	1%
APB-Beauce			195 376 \$	5%
Société forestière Cambium			42 664 \$	1%
Chabot, Pomerleau & Associés			190 608 \$	5%
Total	3 200 424 \$	81%	762 639 \$	19%
			3 963 063 \$	
Visites-conseils			33 750 \$	
Grand total			3 996 813 \$	

ANNEXE 4

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022-2023 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT FORTE COMPÉTITION	8,45	ha	4	12 540 \$
05	7504	DÉCHIQUETAGE	0,4	ha	1	644 \$
05	7512	HERSAGE FORESTIER - DOUBLE PASSAGE	84,81	ha	16	70 901 \$
05	7514	DÉBLAIEMENT AVEC EXCAVATRICE PELLE-PEIGNE	13,19	ha	4	17 107 \$
05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	122,09	ha	41	108 411 \$
05	7517	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT FAIBLE COMPÉTITION	7,05	ha	6	4 140 \$
TOTAL PRÉPARATION DE TERRAIN			238,99	ha	72	213 743 \$
06	7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	181,985	1000 plants	33	113 979 \$
06	7633	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	2,0	1000 plants	2	1 194 \$
06	7636	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD FEUILLUS	0,3	1000 plants	1	188 \$
06	7637	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET + 15 CAVITÉS RÉSINEUX	40,616	1000 plants	12	25 955 \$
06	7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	39,049	1000 plants	13	23 264 \$
06	7639	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	67,301	1000 plants	9	36 029 \$
06	7641	ENRICHISSEMENT RACINES NUES PFD RÉSINEUX	18,26	1000 plants	4	13 056 \$
06	7648	REGARNI RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	1,44	1000 plants	1	904 \$
06	7649	REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	6,6	1000 plants	7	4 710 \$
06	7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	5,58	1000 plants	2	3 696 \$
06	7652	REGARNI RACINES NUES PFD FEUILLUES	6,24	1000 plants	1	4 462 \$
06	7657	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET + 15 CAVITÉS RÉSINEUX	2,45	1000 plants	1	1 769 \$
TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS			371,821	1000 plants	86	229 386 \$

ANNEXE 4

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022-2023 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
07	7751	1 ^{er} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	151,25	ha	49	311 754 \$
07	7752	2 ^e DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	35,46	ha	23	73 331 \$
07	7753	3 ^e DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	7,1	ha	4	14 683 \$
07	7761	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	0,4	ha	1	827 \$
07	7762	2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	0,5	ha	1	1 034 \$
TOTAL ENTRETIEN DE PLANTATIONS			194,71	ha	78	401 629 \$
08	7853	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX 8000 À 15000 TIGE/HA	2,06	ha	3	2 991 \$
08	7854	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX PLUS DE 15000 TIGES/HA	9,47	ha	7	16 923 \$
08	7858	DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	34,89	ha	19	70 062 \$
08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE MARTELÉE	22,74	ha	5	36 361 \$
TOTAL TRAITEMENTS NON COMMERCIAUX			69,16	ha	34	128 337 \$
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	530,96	ha	112	86 547 \$
09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	503,22	ha	184	93 096 \$
09	7922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MANUEL	29,32	ha	12	8 327 \$
09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	13,9	ha	6	21 031 \$
09	7969	ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	4,6	ha	2	6 960 \$
09	7970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MANUEL	2,5	ha	2	3 695 \$
09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	112,44	ha	39	156 305 \$
09	7972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	3,6	ha	4	5 234 \$
09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉ. (SEPM) - MANUELLE	19,78	ha	16	23 110 \$
09	7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	3,88	ha	3	6 111 \$
09	7977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	1,4	ha	1	2 205 \$

ANNEXE 4

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022-2023 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	6,74	ha	4	4 799 \$
09	7980	1 ^{ère} ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	7,6	ha	4	13 862 \$
09	7985	1 ^{ère} ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	15,85	ha	10	28 910 \$
09	7986	1 ^{ère} ÉC. COM RÉS SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MANUELLE	16,68	ha	8	26 371 \$
09	7987	1 ^{ÈRE} ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MANUELLE	1,5	ha	2	2 432 \$
09	7988	2 ^e ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MANUELLE	21,91	ha	14	25 781 \$
09	8922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	916,5	ha	195	260 286 \$
09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	81,63	ha	15	96 726 \$
09	8969	ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	18,02	ha	4	21 354 \$
09	8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	28,1	ha	10	32 596 \$
09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	317,38	ha	49	353 848 \$
09	8972	JARDINAGE RÉSINEUX (AUTRES RÉSINEUX) - MÉCANISÉ	24,0	ha	10	27 456 \$
09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MÉCANISÉE	123,06	ha	40	117 753 \$
09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	18,38	ha	4	22 552 \$
09	8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	19,53	ha	9	23 963 \$
09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	7,93	ha	3	9 159 \$
09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	45,42	ha	9	26 207 \$
09	8980	1 ^{ère} ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	64,31	ha	16	89 841 \$
09	8981	1 ^{ère} ÉCL. COM. RÉS. NATUREL SEPM DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	59,82	ha	2	31 908 \$
09	8985	1 ^{ère} ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	104,08	ha	32	141 044 \$

ANNEXE 4

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022-2023 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	8986	1 ^{ère} ÉCL COM RÉSI SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	30,58	ha	14	37 644 \$
09	8987	1 ^{ère} ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MÉCANISÉE	14,6	ha	7	18 367 \$
09	8988	2 ^e ÉCL. COMM RÉSINEUX PLANTATION - MÉCANISÉE	71,97	ha	15	71 106 \$
09	8989	2 ^e ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MÉCANISÉE	10,3	ha	4	9 435 \$
TOTAL TRAITEMENTS COMMERCIAUX			3 251,5	ha	861	1 906 021 \$
19	201	COMPENSATION CARBURANT DÉBR/DÉBL FORTE COMPÉTITION	6,85	ha	3	1 178 \$
19	204	COMPENSATION CARBURANT DÉCHIQUETAGE	0,4	ha	1	75 \$
19	212	COMPENSATION CARBURANT HERSAGE FOR DOUBLE PASSAGE	78,81	ha	15	7 251 \$
19	214	COMPENSATION CARBURANT DÉBL EXCAVATRICE PELLE-PEIGNE	11,2	ha	3	1 669 \$
19	216	COMPENSATION CARBURANT DÉBLAIEMENT MÉC	74,55	ha	20	7 380 \$
19	217	COMPENSATION CARBURANT DÉBR/DÉBL FAIBLE COMPÉTITION	7,05	ha	6	438 \$
19	222	COMPENSATION CARBURANT ATMB MAN	19,34	ha	8	445 \$
19	226	COMPENSATION CARBURANT PLANTATION MAN RACINES NUES PFD RÉSINEUX	115,058	1000 plants	25	5 178 \$
19	236	COMPENSATION CARBURANT PLANTATION MAN RACINES NUES PFD FEUILLUS	0,3	1000 plants	1	14 \$
19	237	COMPENSATION CARBURANT RÉC 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	16,082	1000 plants	6	740 \$
19	238	COMPENSATIO CARBURANT PLANTATION MAN RÉC 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	1,93	1000 plants	2	81 \$
19	239	COMPENSATION CARBURANT PLANTATION MAN RÉC 200 À 299 CC	25,092	1000 plants	3	953 \$
19	241	COMPENSATION CARBURANT ENRICH RACINES NUES PFD RÉSINEUX	13,54	1000 plants	3	691 \$
19	248	COMPENSATION CARBURANT REGARNI RÉC 200À 299 CC	1,44	1000 plants	1	65 \$

ANNEXE 4

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022-2023 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
19	249	COMPENSATION CARBURANT REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	11,48	1000 plants	6	585 \$
19	250	COMPENSATION CARBURANT REGARNI RÉC 300CC ET PLUS RÉSINEUX	5,58	1000 plants	2	262 \$
19	257	COMPENSATION CARBURANT REGARNI RÉC 300 CC ET PLUS (15 CAV) RÉSINEUX	2,45	1000 plants	1	125 \$
19	267	COMPENSATIION CARBURANT ÉCL COMM FEU D'OMBRE MAN	12,3	ha	5	2 128 \$
19	270	COMPENSATION CARBURANT JARDINAGE RÉ (SEPM) MAN	2,5	ha	2	420 \$
19	271	COMPENSATION CARBURANT JARDINAGE FEU D'OMBRE MAN	79,9	ha	30	13 184 \$
19	272	COMPENSATION CARBURANT JARDINAGE AUTRES RÉ MAN	3,6	ha	4	594 \$
19	273	COMPENSATION CARBURANT COUPE PROG RÉ (SEPM) MAN	11,0	ha	11	1 323 \$
19	274	COMPENSATION CARBURANT COUPE PROG FEU D'OMBRE MAN	1,6	ha	1	290 \$
19	277	COMPENSATION CARBURANT COUPE PROG AUTRES RÉ MAN	1,4	ha	1	253 \$
19	279	COMPENSATION CARBURANT COUPE RÉCUP TOTALE MAN	4,4	ha	3	348 \$
19	280	COMPENSATION CARBURANT 1 ^{ÈRE} ÉCL COMM RÉ NAT DHP9-15 CM MAN	7,6	ha	4	1 619 \$
19	285	COMPENSATION CARBURANT 1 ^{ÈRE} ÉCL COMM RÉ PLANT DHP 9-15 CM MAN	14,9	ha	9	3 174 \$
19	286	COMPENSATION CARBURANT 1 ^{ÈRE} ÉCL COMM RÉ PLANT DHP 15,1-19 CM MAN	7,1	ha	4	1 285 \$
19	287	COMPENSATION CARBURANT 1 ^{ÈRE} ÉCL COMM PLANT PIB-PIR MAN	1,5	ha	2	279 \$
19	288	COMPENSATION CARBURANT 2 ^E ÉCL COMM RÉ PLANT MAN	12,16	ha	9	1 501 \$
19	301	COMPENSATION CARBURANT MARTELAGE FEU	276,15	ha	73	2 761 \$
19	302	COMPENSATION CARBURANT MARTELAGE RÉ	342,1	ha	131	4 105 \$
19	322	COMPENSATION CARBURANT ATMB MÉC	579,22	ha	136	13 322 \$
19	350	COMPENSATION CARBURANT DÉGAGEMENT PLANTATION RÉ	122,72	ha	48	20 640 \$

ANNEXE 4

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022-2023 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
19	353	COMPENSATION CARBURANT ÉCL PRÉCOM SYSTÉM RÉ S 5000-15000 T/HA	0,4	ha	1	47 \$
19	354	COMPENSATION CARBURANT ÉCL PRÉCOM SYSTÉM RÉ S PLUS DE 15000 T/HA	7,3	ha	5	1 066 \$
19	358	COMPENSATION CARBURANT DÉGAGEMENT RÉGÉNÉRATION NAT	16,67	ha	12	2 817 \$
19	360	COMPENSATION CARBURANT DÉGAGEMENT PLANTATION FEU	18,21	ha	4	3 077 \$
19	363	COMPENSATION CARBURANT ÉCL PRÉCOM FEU D'OMBRE MARTELÉE	21,7	ha	4	2 756 \$
19	367	COMPENSATION CARBURANT ÉCL COMM FEU D'OMBRE MÉC	23,1	ha	6	4 135 \$
19	369	COMPENSATION CARBURANT ÉCL COMM PEUP NAT AUTRES RÉ S MÉC	4,9	ha	1	877 \$
19	370	COMPENSATION CARBURANT JARDINAGE RÉ S (SEPM) MÉC	28,1	ha	10	4 918 \$
19	371	COMPENSATION CARBURANT JARDINAGE FEU D'OMBRE MÉC	179,45	ha	36	28 850 \$
19	372	COMPENSATION CARBURANT JARDINAGE AUTRES RÉ S MÉC	21,5	ha	9	3 677 \$
19	373	COMPENSATION CARBURANT COUPE PROG RÉ S (SEPM) MÉC	84,65	ha	29	11 220 \$
19	374	COMPENSATION CARBURANT COUPE PROG FEU D'OMBRE MÉC	3,54	ha	1	662 \$
19	377	COMPENSATION CARBURANT COUPE PROG AUTRES RÉ S MÉC	11,5	ha	6	2 151 \$
19	378	COMPENSATION CARBURANT COUPE RÉCUP PARTIELLE MÉC	9,1	ha	2	1 574 \$
19	379	COMPENSATION CARBURANT COUPE RÉCUP TOTALE MÉC	18,5	ha	4	1 517 \$
19	380	COMPENSATION CARBURANT 1 ^{ÈRE} ÉCL COMM RÉ S NAT DHP 9-15 CM MÉC	23,48	ha	11	5 213 \$
19	381	COMPENSATION CARBURANT 1 ^{ÈRE} ÉCL COMM RÉ S NAT DHP 15,1-19 CM MÉC	1,55	ha	1	291 \$
19	385	COMPENSATION CARBURANT 1 ^{ÈRE} ÉCL COMM RÉ S PLANT DHP 9-15 CM MÉC	85,71	ha	26	18 205 \$
19	386	COMPENSATION CARBURANT 1 ^{ÈRE} ÉCL COMM RÉ S PLANT DHP 15,1-19 CM MÉC	19,18	ha	10	3 606 \$

ANNEXE 4

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022-2023 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
19	387	COMPENSATION CARBURANT 1 ^{ÈRE} ÉCL COMM PLANT PIB-PIR MÉC	14,6	ha	7	2 832 \$
19	388	COMPENSATION CARBURANT 2 ^E ÉCL COMM PLANT RÉ S MÉC	69,97	ha	14	9 796 \$
19	389	COMPENSATION CARBURANT 2 ^E ÉCL COMM PLANT PIB-PIR MÉC	10,3	ha	4	1 298 \$
TOTAL COMPENSATION CARBURANT			2 351,8	ha	782	204 939 \$
			192,952	1000 plants		
GRAND TOTAL			6 103,1	ha	1 913	3 084 055 \$
			564,8	1000 plants		

ANNEXE 5

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022-2023 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2018

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
06	7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	39,5	1000 plants	16	24 767 \$
06	7633	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	1,15	1000 plants	2	687 \$
06	7636	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD FEUILLUS	0,75	1000 plants	2	470 \$
06	7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	0,7	1000 plants	1	418 \$
06	7649	REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	1,72	1000 plants	2	1 230 \$
06	7650	RAGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	3,1	1000 plants	3	2 065 \$
TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS			46,92	1000 plants	26	29 636 \$
19	216	COMPENSATION CARBURANT DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	10,5	ha	7	1 040 \$
19	226	COMPENSTION CARBURANT PLANTATION MAN RACINES NUES PFD RÉSINEUX	44,86	1000 plants	17	2 019 \$
19	233	COMPENSATION CARBURANT PLANTATION MAN RÉC 300 CC ET PLUS FEUILLUS	1,4	1000 plants	2	59 \$
19	236	COMPENSATION CARBURANT PLANTATION MAN RACINES NUES PFD FEUILLUS	0,2	1000 plants	1	9 \$
19	238	COMPENSATION CARBURANT PLANTATION MANRÉC300 CC ET PLUS RÉSINEUX	0,7	1000 plants	1	29 \$
19	249	COMPENSATION CARBURANT REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	1,72	1000 plants	2	88 \$
19	250	COMPENSATION CARBURANT REGARNI RÉC 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	3,1	1000 plants	3	146 \$
TOTAL COMPENSATION CARBURANT			10,5	ha	7	1 040 \$
			51,98	1000 plants	26	2 350 \$
GRAND TOTAL			10,5	ha	59	33 024 \$
			98,9	1000 plants		

ANNEXE 6

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022-2023 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2021

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	189,77	ha	37	30 858 \$
09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	223,5	ha	80	41 348 \$
09	7922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MANUEL	16,04	ha	6	4 555 \$
09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	9,7	ha	4	14 676 \$
09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	43,96	ha	12	55 357 \$
09	7972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	3,2	ha	2	4 653 \$
09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MANUELLE	6,9	ha	6	8 556 \$
09	7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MANUELLE	0,65	ha	1	463 \$
09	7980	1 ^{ère} ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	6,22	ha	4	11 345 \$
09	7981	1 ^{ère} ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MANUELLE	2,1	ha	1	3 320 \$
09	7985	1 ^{ère} ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	12,96	ha	9	22 569 \$
09	7986	1 ^{ère} ÉC. COM RÉSI. SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM- MANUELLE	1,19	ha	1	1 881 \$
09	7987	1 ^{ère} ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MANUELLE	1,34	ha	1	2 172 \$
09	7988	2 ^e ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MANUELLE	11,37	ha	7	13 940 \$
09	8922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	342,16	ha	67	97 173 \$
09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	10,99	ha	3	13 018 \$
09	8969	ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	5,22	ha	1	6 186 \$
09	8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	4,2	ha	2	4 872 \$
09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	106,89	ha	16	121 764 \$

ANNEXE 6

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022-2023 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2021

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	8972	JARDINAGE RÉSINEUX (AUTRES RÉSINEUX) - MÉCANISÉ	6,2	ha	3	7 093 \$
09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MÉCANISÉE	53,09	ha	17	52 931 \$
09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	18,7	ha	3	22 945 \$
09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	10,43	ha	3	12 047 \$
09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	3,64	ha	1	2 100 \$
09	8980	1 ^{ère} ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	14,15	ha	4	19 768 \$
09	8981	1 ^{ère} ÉCL. COM. RÉS. NATUREL SEPM DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	1,9	ha	1	2 339 \$
09	8985	1 ^{ère} ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	67,29	ha	15	93 999 \$
09	8986	1 ^{ère} ÉCL. COM. RÉSI SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	12,05	ha	4	14 834 \$
09	8988	2 ^e ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MÉCANISÉE	46,93	ha	14	46 367 \$
09	8989	2 ^e ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MÉCANISÉE	9,86	ha	3	9 032 \$
TOTAL TRAITEMENT COMMERCIAUX			1 242,59	ha	328	742 160 \$
19	222	COMPENSATION CARBURANT ATMB MAN	18,84	ha	7	433 \$
19	267	COMPENSATION CARBURANT ÉCL COMM FEU D'OMBRE MAN	4,4	ha	2	761 \$
19	271	COMPENSATION CARBURANT JARDINAGE FEU D'OMBRE MAN	21,1	ha	6	3 482 \$
19	272	COMPENSATION CARBURANT JARDINAGE AUTRES RÉS MAN	3,2	ha	2	528 \$
19	273	COMPENSATION CARBURANT COUPE PROG RÉS (SEPM) MAN	5,4	ha	4	740 \$
19	279	COMPENSATION CARBURANT COUPE RÉCUP TOTALE MAN	0,65	ha	1	51 \$
19	281	COMPENSATION CARBURANT 1 ^{ÈRE} ÉCL COMM RÉS NAT DHP 15,1-19 CM MAN	2,1	ha	1	380 \$

ANNEXE 6

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022-2023 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2021

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
19	285	COMPENSATION CARBURANT 1 ^{ÈRE} ÉCL COMM RÉ S PLANT DHP 9-15 CM MAN	4,3	ha	4	777 \$
19	288	COMPENSATION CARBURANT 2 ^È ÉCL COMM RÉ S PLANT MAN	6,9	ha	4	932 \$
19	301	COMPENSATION CARBURANT MARTELAGE FEU	64,30	ha	14	643 \$
19	302	COMPENSATION CARBURANT MARTELAGE RÉ S	122,17	ha	45	1 466 \$
19	322	COMPENSATION CARBURANT ATMB MÉ C	281,7	ha	46	6 479 \$
19	367	COMPENSATION CARBURANT ÉCL COMM FEU D'OMBRE MÉ C	9,0	ha	2	1 611 \$
19	370	COMPENSATION CARBURANT JARDINAGE RÉ S (SEPM) MÉ C	4,2	ha	2	735 \$
19	371	COMPENSATION CARBURANT JARDINAGE FEU D'OMBRE MÉ C	39,36	ha	8	6 731 \$
19	372	COMPENSATION CARBURANT JARDINAGE AUTRES RÉ S MÉ C	6,2	ha	3	1 060 \$
19	373	COMPENSATION CARBURANT COUPE PROG RÉ S (SEPM) MÉ C	22,69	ha	7	3 222 \$
19	374	COMPENSATION CARBURANT COUPE PROG FEU D'OMBRE MÉ C	15,0	ha	2	2 805 \$
19	378	COMPENSATION CARBURANT COUPE RÉ CUP PARTIELLE MÉ C	3	ha	2	519 \$
19	379	COMPENSATION CARBURANT COUPE RÉ CUP TOTALE MÉ C	3,64	ha	1	298 \$
19	380	COMPENSATION CARBURANT 1 ^{ÈRE} ÉCL COMM RÉ S NAT DHP 9-15 CM MÉ C	12,85	ha	3	2 853 \$
19	385	COMPENSATION CARBURANT 1 ^{ÈRE} ÉCL COMM RÉ S PLANT DHP 9-15 CM MÉ C	53,90	ha	12	11 965 \$
19	386	COMPENSATION CARBURANT 1 ^{ÈRE} ÉCL COMM RÉ S PLANT DHP 15,1-19 CM MÉ C	5,19	ha	3	976 \$
19	388	COMPENSATION CARBURANT 2 ^È ÉCL COMM PLANT RÉ S MÉ C	42,56	ha	12	5 958 \$
19	389	COMPENSATION CARBURANT 2 ^È ÉCL COMM PLANT PIB-PIR MÉ C	2,56	ha	1	323 \$
TOTAL COMPENSATION CARBURANT			755,20	ha	194	55 727 \$
GRAND TOTAL			1 997,80	ha	522	797 887 \$

ANNEXE 7

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022-2023 DANS L'ENVELOPPE FEFEC

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
06	7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	34,695	1000 plants	7	21 754 \$
06	7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	5,757	1000 plants	3	3 437 \$
TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS			40,452	1000 plants	10	25 191 \$
19	226	COMPENSATION CARBURANT PLANTATION MAN RACINES NUES PFD RÉSINEUX	34,695	1000 plants	7	1 561 \$
19	238	COMPENSATIO CARBURANT PLANTATION MAN RÉC 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	5,757	1000 plants	3	242 \$
TOTAL COMPENSATION CARBURANT			40,452	1000 plants	10	1 803 \$
GRAND TOTAL			80,904	1000 plants	20	26 994 \$

ANNEXE 8

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022-2023 DANS L'ENVELOPPE 2GA-2021

Groupe	Code	Nom de traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
07	7751	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉS	9,6	ha	2	19 853 \$
TOTAL ENTRETIEN DE PLANTATION			9,6	ha	2	19 853 \$
19	350	COMPENSATION CARBURANT DÉGAGEMENT PLANTATION	7,4	ha	1	1 251 \$
TOTAL COMPENSATION CARBURANT			7,4	ha	1	1 251 \$
GRAND TOTAL			17	ha	3	21 103 \$

ANNEXE 9

LISTE DES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS QUI ONT CONTRIBUÉ AU FINANCEMENT DE L'AGENCE EN 2022-2023

PÂTES ET PAPIERS

Domtar inc.

SCIAGE, DÉROULAGE ET PANNEAUX

Armand Duhamel & Fils inc.

Blanchette et Blanchette inc.

Bois Acer inc.

Bois Hunting inc.

Bois LIB inc.

Carrier & Bégin inc.

Champeau Mégantic inc.

Clermond Hamel Itée

Commonwealth Plywood Itée

Compagnie de Placage Mégantic inc.

Fontaine inc.

Groupe Crête Chertsey inc.

J.M. Champeau inc.

La Menuiserie d'East Angus inc.

Le Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Les Bois Poulin inc.

Les Bois Saxby inc.

Marcel Lauzon inc.

Millette & Fils Itée

Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Multibois F.L. inc.

Preverco

Produits forestiers D.G. Itée

Produits forestiers St-Armand

Produits de bois Réginald Dingman et Fils d'Austin limitée

René Bernard inc.

Scierie Alexandre Lemay & Fils

Scierie Carrière Itée

Scierie Clifton inc.

Scierie Ferland inc.

Scierie Labranche inc.

Scierie Lapointe et Roy Itée

Scierie Sainte-Thècle inc.

Scierie Saint-Michel Inc.

Scierie West Brome

Stella Jones inc.

Vexco inc.

Plus 3 contributeurs volontaires.

ANNEXE 10

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AGENCE
DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE
DE L'ESTRIE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2023

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	51
--	----

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	54
Actifs nets	55
Bilan	56
Flux de trésorerie	57
Notes complémentaires	58

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Annexe A - Produits	63
Annexe B - Produits et charges du fonds d'administration générale par projet	64



GUÉRIN
MORIN
CPA inc.

155, boul. Jacques-Cartier Sud
Sherbrooke (Québec) J1J 2Z4

Tél. : 819 562.9244 • Téléc. : 819 562.7147

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de

L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et l'état des résultats, l'état des actifs nets, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadienne pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits de contributions des industriels pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des contributions reçues, aux résultats nets, aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, à l'actif et à l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalie significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Guépin Morin CPA Inc.

Par Michel Guérin, CPA auditeur

Le 14 juin 2023

Sherbrooke (Québec)

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS (ANNEXE A)	4 464 645 \$	4 301 965 \$
CHARGES		
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	3 963 063	3 721 663
FORMATION DES PRODUCTEURS ET DES CONSEILLERS	30 175	30 445
SOUS-CONTRATS	41 252	53 294
VISITE CONSEIL	33 746	47 244
	<u>4 068 236</u>	<u>3 852 646</u>
	<u>396 409</u>	449 319
ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	340 000	305 522
Assurances	5 673	4 971
Cotisations professionnelles et formation	2 965	4 210
Entretien et réparations	1 396	413
Fournitures de bureau	10 321	7 046
Fournitures de foresterie	651	184
Frais de déplacement et de représentation	11 604	6 915
Frais d'expédition	139	384
Frais divers	304	1 946
Honoraires professionnels	11 476	6 052
Loyer	20 315	20 154
Location d'équipement	2 588	2 667
Taxes, permis, licences	1 092	-
Télécommunications	6 607	6 997
Amortissement		
- matériel informatique	1 312	1 223
- équipement de bureau	22	-
	<u>416 465</u>	<u>368 684</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)		
DES PRODUITES SUR LES CHARGES	<u><u>(20 056) \$</u></u>	<u><u>80 635 \$</u></u>

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE
ACTIFS NETS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	410 669 \$	330 034 \$
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	<u>(20 056)</u>	<u>80 635</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>390 613 \$</u>	<u>410 669 \$</u>

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

BILAN

AU 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	84 414 \$	406 392 \$
Compte avantage entreprise	1 632 989	2 050 478
Dépôt à terme, au taux de 0,66%, échéant en mai 2023	759 000	-
Débiteurs (Note 3)	134 409	241 380
Frais payés d'avance	6 109	5 501
	<u>2 616 921</u>	<u>2 703 751</u>
DÉPÔT À TERME, au taux de 0,66%, échéant en mai 2023	-	759 000
DÉPÔT À TERME, au taux de 4,86%, échéant en juin 2024	594 054	594 054
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	1 567	2 633
	<u>3 212 542 \$</u>	<u>4 059 438 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (Note 5)	1 026 329 \$	1 086 635 \$
Subvention utilisable au cours du prochain exercice (Note 6)	905 374	839 079
	<u>1 931 703</u>	<u>1 925 714</u>
SUBVENTIONS REPORTÉS (Note 6)	834 219	1 672 000
REVENUS D'INTÉRÊTS REPORTÉS - Subvention 2018	-	32 855
REVENUS D'INTÉRÊTS REPORTÉS - Subvention 2021	56 007	18 200
	<u>2 821 929</u>	<u>3 648 769</u>
ACTIFS NETS	<u>390 613</u>	<u>410 669</u>
	<u>3 212 542 \$</u>	<u>4 059 438 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, Président

_____, Secrétaire- trésorière

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(20 056) \$	80 635 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 334</u>	<u>1 223</u>
	(18 722)	81 858
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	106 971	(103 163)
Frais payés d'avance	(608)	(5 501)
Créditeurs	(60 306)	300 939
Subventions reportées	(771 486)	(799 613)
Revenus d'intérêts reportés - Subvention 2018	(32 855)	(71 484)
Revenus d'intérêts reportés - Subvention 2021	<u>37 807</u>	<u>18 200</u>
	<u>(739 199)</u>	<u>(578 764)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(268)	(1 021)
Acquisition de dépôts à terme	-	(1 353 054)
Encaissement de dépôt à terme	<u>-</u>	<u>90 000</u>
	<u>(268)</u>	<u>(1 264 075)</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(739 467)	(1 842 839)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 456 870</u>	<u>4 299 709</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>1 717 403 \$</u></u>	<u><u>2 456 870 \$</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du compte avantage entreprise.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est une personne morale régie par le Code Civil du Québec. Il a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur ainsi que le soutien financier et technique.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des produits. Les produits affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts et autres revenus sont enregistrés au fur et à mesure de leurs réceptions.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers.)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

e) Immobilisations corporelles

Le matériel informatique et l'équipement de bureau sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 33,33% et de 20%.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par projet à l'Annexe B.

Les charges qui se rapportent directement à ces projets ont été ventilées selon les clés de répartition suivante:

Salaires et avantages sociaux:

- au prorata des heures travaillées pour chaque projet

Autres charges:

- coût direct selon chacun des projets

g) Revenus d'intérêts reportés

Les revenus d'intérêts reportés représentent des revenus d'intérêts générés à même les placements des subventions reportés qui, en vertu d'affectations d'origine interne selon une résolution du conseil d'administration du 18 mai 2018, sont destinés à être utilisés dans l'exercice 2023 pour faire des travaux d'aménagement. Il en est de même pour la subvention 2021 où les intérêts seront pour les exercices 2025 et 2026.

De plus, au cours de l'exercice, une erreur dans les intérêts courus de la subvention 2021 a été trouvée. Étant donné qu'il n'y a aucun impact sur les résultats de 2022, nous avons seulement diminué les débiteurs et les revenus d'intérêts reportés - Subvention 2021 d'un montant de 17 698 \$.

3- DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Industriels	95 159 \$	131 149 \$
Taxes de ventes	12 202	13 385
Subventions à recevoir	875	85 306
Intérêts à recevoir	26 173	11 540
	<u>134 409 \$</u>	<u>241 380 \$</u>

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel informatique	14 911 \$	13 590 \$	1 321 \$
Équipement de bureau	21 949	21 703	2 633 \$
	<u>36 860 \$</u>	<u>35 293 \$</u>	<u>2 633 \$</u>

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

5- CRÉDITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fournisseurs et frais courus	987 346 \$	1 048 300 \$
Sommes à remettre à l'État	10 213	11 575
Salaires et vacances à payer	28 770	26 760
	<u>1 026 329 \$</u>	<u>1 086 635 \$</u>

6- SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées aux différentes activités confiés à l'organisme et au fonctionnement de l'exercice subséquent. Le détail est le suivant :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début de l'exercice	2 511 079 \$	3 310 692 \$
Plus :		
Subventions à recevoir à la fin	69 374	85 306
Montants reçus durant l'exercice	2 800 266	2 592 438
Moins :		
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(3 641 126)</u>	<u>(3 477 357)</u>
Solde à la fin de l'exercice	1 739 593	2 511 079
Subvention utilisable au cours du prochain exercice	905 374	839 079
	<u>834 219 \$</u>	<u>1 672 000 \$</u>

SUBVENTIONS

Fonds d'administration générale

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts		
Subvention 2021	1 739 593 \$	2 508 000 \$
Fonds du Leadership (Entente FEFEC)	-	3 079
	<u>1 739 593 \$</u>	<u>2 511 079 \$</u>

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

7- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail venant à échéance en mai 2026. Elle est aussi engagé dans la location d'un photocopieur. Les paiements minimums futurs totalisent 75 266 \$ et comprennent les versements suivants au cours des prochains exercices:

2024 -	22 502 \$	2027 -	5 573 \$
2025 -	22 502 \$	2028 -	2 187 \$
2026 -	22 502 \$		

8- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédateurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ANNEXE A - PRODUITS		
Fonds d'administration générale		
Contributions des industriels	778 793 \$	739 290 \$
Vérification opérationnelle et technique	4 279	6 535
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	2 772 949	2 603 306
Subvention 2021	837 781	792 000
Fonds Leaderships (FEFEC)	28 344	63 430
Table des MRC de l'Estrie		
Programme d'aménagement durable des forêts	-	11 662
Fondation de la Faune du Québec		
Programme de lutte contre les plantes exotiques envahissantes	-	6 009
Autres subventions	2 052	950
Autres revenus	875	5 065
Intérêts	39 572	73 718
	<u>4 464 645 \$</u>	<u>4 301 965 \$</u>

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

ANNEXE B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET

	Enveloppe de base		
	Administration générale	PPMV	Vérification opérationnelle et technique
PRODUITS	3 536 824 \$	2 052 \$	4 279 \$
CHARGES			
Travaux d'aménagement	3 083 871	-	-
Formation des producteurs et des conseillers	-	30 175	-
Sous-contrats	-	41 252	-
Visite conseil	33 746	-	-
	<u>3 117 617</u>	<u>71 427</u>	<u>-</u>
ADMINISTRATION			
Salaires et avantages sociaux	132 834	97 546	67 322
Assurances	5 673	-	-
Cotisations professionnelles et formation	1 508	1 145	312
Entretien et réparations	1 396	-	-
Fournitures de bureau	10 321	-	-
Fournitures de foresterie	625	26	-
Frais de déplacement et de représentation	3 150	1 170	7 284
Frais d'expédition	107	32	-
Frais divers	176	128	-
Honoraires professionnels	11 476	-	-
Loyer	20 315	-	-
Location d'équipement	2 588	-	-
Taxes, permis, licences	37	1 055	-
Télécommunications	6 607	-	-
Amortissement			
- matériel informatique	1 312	-	-
- équipement de bureau	22	-	-
	<u>198 147</u>	<u>101 102</u>	<u>74 918</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>3 315 764</u>	<u>172 529</u>	<u>74 918</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)			
DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>221 060 \$</u>	<u>(170 477) \$</u>	<u>(70 639) \$</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR ENVELOPPE DE BASE		<u>(20 056) \$</u>	

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

**ANNEXE B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET
(suite)**

	Subvention 2018	Subvention 2021	Enveloppe 2GA-2021
	<u>2018</u>	<u>2021</u>	<u>2GA-2021</u>
PRODUITS	33 208 \$	837 781 \$	22 157 \$
CHARGES			
Travaux d'aménagement	33 208	797 887	21 103
Formation des producteurs et des conseillers	-	-	-
Sous-contrats	-	-	-
Visite conseil	-	-	-
	<u>33 208</u>	<u>797 887</u>	<u>21 103</u>
ADMINISTRATION			
Salaires et avantages sociaux	-	39 894	1 054
Assurances	-	-	-
Cotisations professionnelles et formation	-	-	-
Entretien et réparations	-	-	-
Fournitures de bureau	-	-	-
Fournitures de foresterie	-	-	-
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-
Frais d'expédition	-	-	-
Frais divers	-	-	-
Honoraires professionnels	-	-	-
Loyer	-	-	-
Location d'équipement	-	-	-
Taxes, licences, permis	-	-	-
Télécommunications	-	-	-
Amortissement			
- matériel informatique	-	-	-
- équipement de bureau	-	-	-
	<u>-</u>	<u>39 894</u>	<u>1 054</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>33 208</u>	<u>837 781</u>	<u>22 157</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

**ANNEXE B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET
(suite)**

	Fonds du Leadership	Total
PRODUITS	28 344 \$	4 464 645 \$
CHARGES		
Travaux d'aménagement	26 994	3 963 063
Formation des producteurs et des conseillers	-	30 175
Sous-contrats	-	41 252
Visite conseil	-	33 746
	<u>26 994</u>	<u>4 068 236</u>
ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	1 350	340 000
Assurances	-	5 673
Cotisations professionnelles et formation	-	2 965
Entretien et réparations	-	1 396
Fournitures de bureau	-	10 321
Fournitures de foresterie	-	651
Frais de déplacement et de représentation	-	11 604
Frais d'expédition	-	139
Frais divers	-	304
Honoraires professionnels	-	11 476
Loyer	-	20 315
Location d'équipement	-	2 588
Taxes, permis, licences	-	1 092
Télécommunications	-	6 607
Amortissement		
- matériel informatique	-	1 312
- équipement de bureau	-	22
	<u>1 350</u>	<u>416 465</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>28 344</u>	<u>4 484 701</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>- \$</u>	<u>(20 056) \$</u>

ANNEXE 11

INFORMATIONS AU SUJET DES SOLDES À LA FIN DE L'EXERCICE

Soldes au Fonds d'administration générale à la fin de l'exercice 390 613 \$

Ces soldes se ventilent comme suit :

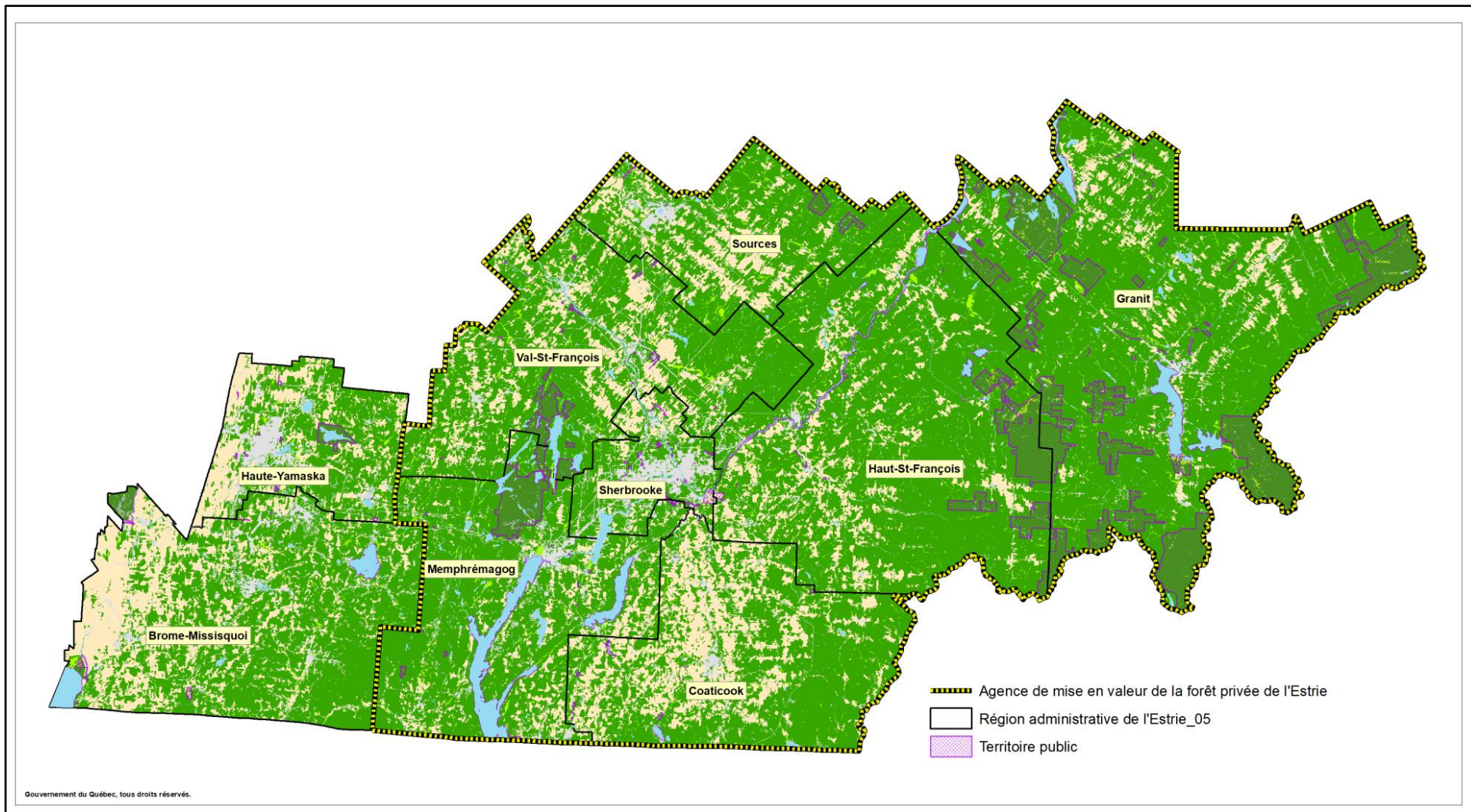
Fonds de roulement	250 000 \$
--------------------	------------

Retrait selon les prévisions budgétaires adoptées le 14 juin 2023	140 613 \$
--	------------

Surplus cumulés 0 \$

CARTE

TERRITOIRE DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE





Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

37 Craig Nord
Cookshire-Eaton, Québec
JOB 1M0

819-875-1007
amfe@abacom.com
agenceestrie.qc.ca